



Le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Bennett Campbell, à gauche, échange quelques blagues avec le ministre fédéral des Finances Jean Chrétien et ses homologues provinciaux Alex Hickman, de Terre-Neuve, et Evan Wolfe, de Colombie-Britannique.

## Constitution Trudeau songe encore au 1er juillet comme échéance

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a répondu au leader de l'opposition Joe Clark, hier, qu'il n'avait pas abandonné l'idée d'apporter des changements à la constitution avant le 1er juillet 1979.

Il a cependant précisé qu'il allait attendre après la conférence des premiers ministres du mois de février prochain pour soumettre un projet de loi en ce sens, si jamais il le faisait.

Dans un autre ordre d'idée, MM. Trudeau et Clark ont reconnu tous deux qu'un premier ministre canadien n'avait pas reçu le mandat de négocier la séparation du Québec.

M. Clark a fait cette remarque à l'extérieur des Communes, afin de nier la déclaration qu'on lui avait prêtée, à savoir qu'il serait prêt, comme premier ministre, à négocier la souveraineté-association, si 60 pour 100 des Québécois en exprimaient le désir dans un référendum.

### Constitution

En soumettant ses propositions constitutionnelles, le printemps dernier, M. Trudeau avait fixé au 1er juillet 1979 la date limite pour apporter des changements au Sénat et à la Cour suprême et pour inscrire les droits linguistiques dans la constitution.

A cause de la forte opposition des premiers ministres provinciaux, M. Trudeau a remis à plus tard la question du Sénat transformé en Chambre de la Fédération.

Mais, a-t-il expliqué à M. Clark, les premiers ministres provinciaux ne lui ont pas demandé de laisser tomber les autres questions.

Il a assuré M. Clark et l'ex-premier ministre John Diefenbaker qu'il ne soumettrait pas de projet de loi en ce sens avant la conférence constitutionnelle de février prochain.

Au député progressiste-conservateur Flora MacDonald, M. Trudeau a dit qu'il allait songer à la suggestion de rétablir le comité des Communes et du Sénat qui a étudié les changements constitutionnels au cours de l'été.

Au député libéral Robert Gauthier, M. Trudeau a dit qu'il n'avait pas reçu le mandat de négocier la souveraineté-association avec le Québec et qu'il espérait que M. Clark demande clairement un tel mandat à la prochaine élection, s'il tenait à en avoir un.

Aux journalistes, M. Clark s'est dit d'accord avec M. Trudeau pour admettre qu'il n'avait pas de mandat pour négocier avec le Québec.

M. Clark a précisé qu'il avait simplement déclaré que le premier ministre québécois serait dans une forte position pour négocier avec Ottawa, si les Québécois appuyaient massivement un référendum demandant la souveraineté-association.

Personnellement, M. Clark a dit

qu'il allait lutter pour qu'un tel référendum soit battu.

Il a d'ailleurs fait remarquer que le gouvernement québécois n'avait pas encore expliqué clairement ce qu'il entendait par la souveraineté-association.

Répondant à une question du député libéral Gaston Isabelle, M. Trudeau a par ailleurs soutenu que le Québec et l'Ontario devaient eux-mêmes prendre l'initiative de régler le mouvement des ouvriers de la construction d'une province à une autre.

M. Isabelle voulait savoir si M. Trudeau allait soumettre cette question à la Cour suprême du Canada.

Dans les amendements à la constitution proposés par le gouvernement fédéral, a souligné le premier ministre, il y en a un qui concerne le droit des individus de passer d'une province à une autre.

Mais, a-t-il ajouté, même si les provinces font front contre Ottawa, elles ne semblent pas capables de régler leurs problèmes mutuels.

## Sabotage aux Postes

OTTAWA (PC) — Le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, a affirmé hier ne pas avoir été mis au courant de présumés actes de sabotage posés par les employés des postes.

"Si de tels actes sont commis, nous prendrons les mesures qui s'imposent pour remédier à la situation."

Il répondait aux Communes au député conservateur de High-Park-Humber Valley, M. Otto Jelinek, qui a dit avoir été informé que de graves cas de vandalisme étaient survenus dans les bureaux de poste torontois.

M. Jelinek a expliqué qu'il avait reçu plusieurs appels téléphoniques de syndiqués qui ont prétendu qu'une "campagne de sabotage intensif avait été entreprise à la poste centrale de Toronto, campagne amorcée par des syndicalistes radicaux et qui aurait causé de sérieux dégâts."

Selon M. Jelinek, la distribution du courrier a été perturbée parce que des machines ont subi des avaries.

M. Lamontagne a expliqué que selon les renseignements les plus récents qu'il avait en sa possession, le bureau de poste torontois fonctionnait normalement.

Les 23.000 préposés au tri du courrier et commis postaux ont repris le travail le 25 octobre après avoir été menacés de congédiements massifs par le gouvernement.

## Ottawa coupe \$300 millions dans le transfert aux provinces

par Claude PAPINEAU

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Finances, M. Jean Chrétien, a présenté hier aux provinces un programme de réductions de l'ordre de quelque \$300 millions des paiements de transfert qui leur seront versés au cours de la prochaine année.

Le gouvernement fédéral a ainsi décidé de reporter le programme de financement global destiné à l'aide aux municipalités, pour des économies de l'ordre de \$150 millions, ainsi que le réaménagement de la formule de financement des services sociaux, qui représentera un manque à gagner de \$100 millions pour les provinces.

De plus Ottawa entend modifier sa formule de calcul des paiements de péréquation, de manière à réduire de \$56 millions la hausse prévue à ce titre. Après avoir conféré au cours de la journée avec ses homologues provinciaux, réunis à Ottawa, M. Chrétien a rappelé que ces coupures s'inscrivent dans le cadre du programme fédéral de restrictions budgétaires de \$2,5 milliards, annoncé en août dernier.

Cette somme vient s'ajouter à des coupures de quelque \$100 millions déjà annoncées au titre de programmes particuliers, comprenant entre autres la Caisse d'aide à la santé et le développement du bilinguisme.

Un porte-parole du ministère des Finances a précisé qu'il s'agit d'une réduction de quatre pour cent par rapport aux \$10 milliards qu'atteignent en 1978-1979 les paiements de transfert aux provinces.

Le ministre fédéral des Finances a choisi de retarder l'application des programmes d'aide aux municipalités et de financement des services sociaux, devant le refus des provinces de voir baisser la contribution fédérale au financement des programmes établis en matière d'assurance-hospitalisation, de soins médicaux et d'enseignement supérieur.

Le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, a assisté en après-midi à la conférence fédérale-provinciale, qui précède notamment le dépôt d'un budget aux Communes à la mi-novembre et la conférence des premiers ministres sur l'économie, qui devra avoir lieu vers la fin du mois.

Son collègue responsable des ressources naturelles, M. Yves Bérubé, a assisté quant à lui à une autre conférence fédérale-provinciale, qui a étudié les projets de loi fédéraux relatifs à la réglementation de l'industrie nucléaire et aux mines d'uranium et de thorium.

Aujourd'hui, les ministres des finances et des ressources se réuniront dans une conférence conjointe pour traiter notamment de la question de la fiscalité touchant le secteur des ressources.

Ce n'est qu'à la suite de cette conférence conjointe que les porte-paroles du gouvernement québécois feront part de leurs commentaires à la presse.

Pour sa part, le ministre Chrétien a déclaré en fin de journée que ses collègues provinciaux lui avaient fait part de leur inquiétude face à la progression du déficit du gouvernement fédéral, qui atteint cette année quelque \$11,8 milliards.

M. Chrétien a expliqué que l'importance du déficit fédéral rend plus difficile l'obtention aux provinces d'emprunts sur les marchés internationaux.

Il a précisé par ailleurs que le programme de financement global de l'aide aux municipalités, qui doit être reporté en vertu des réductions annoncées, regroupe le programme d'amélioration des quartiers, le programme de subventions d'encouragement aux municipalités et le programme du traitement des eaux-vannes.

## Québec ne participerait pas au sommet francophone de 80

OTTAWA (PC) — Un sommet des pays francophones se tiendra dès 1980 mais il est fort probable que le Québec ne participera pas à ces assises.

C'est du moins l'avis qu'a exprimé hier l'un des promoteurs de cette idée de la création d'un "Commonwealth francophone", M. Leopold Senghor du Sénégal, au cours d'une visite dans la capitale fédérale.

M. Senghor a indiqué en effet que la première conférence de cet organisme se tiendra à Dakar en 1980 et que 29 pays d'expression française devraient s'y joindre dès le départ. Par la suite, a-t-il dit, c'est une quarantaine d'états-membres qui devraient être regroupés au sein de cet organisme mondial.

Cependant, devait-il ajouter, seul le Canada sera représenté à cette conférence.

Tout en soulignant que la question de la participation relève du gouvernement canadien, le président sénégalais a noté qu'il serait sans doute possible de trouver un compromis quelconque pour le Québec et le Nouveau-Brunswick.

La question de la participation du gouvernement du Québec dans ces délégations a déjà donné lieu à un affrontement entre le Québec et Ottawa et que l'on a finalement accordé un statut "d'état associé" à ces deux provinces au sein de l'Agence de

coopération culturelle et technique.

L'idée d'un "commonwealth francophone" a été lancée par le premier ministre Trudeau l'an dernier et le ministre des Approvisionnements et Services, M. Jean-Pierre Goyer, devait être mandaté quelques mois plus tard comme porte-parole canadien avec les pays d'expression française.

### Problème de blanes

M. Senghor, qui a noté qu'il avait eu un entretien au petit déjeuner avec le premier ministre Trudeau, a indiqué que la question de la participation du Québec est définitivement tranchée.

"C'est un problème entre Ottawa et Québec, a-t-il affirmé, c'est un problème entre grands blancs."

Quelle sera alors la réaction de la France, qui a déjà mentionné qu'elle serait intéressée à voir le Québec participer pleinement à ces discussions?

### MAQUETTISTE

Monteur et concepteur.  
Bon salaire.  
Travail à plein temps.  
Expérience nécessaire.  
661-5103

### ERRATUM

Dans l'annonce parue dans le journal d'hier, on aurait dû lire sous le titre "Volaille fraîche":  
JEUNE DINDON, 6-10 lb..... 1.42

LA BOUCHERIE **W. E. BÉGIN** INC.  
FAUBOURG ST-JEAN-BAPTISTE, 500, RUE ST-JEAN  
PARKING À ST-ROCH, 520, DE LA SALLE OU PAR RUE DE LA REINE

## COUVREURS et FERBLANTIERS- COUVREURS

(Pas de ferblantiers  
d'atelier)

demandés

TEL.: 628-3324

Dr André Dorion, o.d.  
Dr Lucie Charette, o.d.

### OPTOMETRISTES

- EXAMEN DE LA VUE
- LUNETTES
- VERRES DE CONTACT

87C, RUE ST-JOSEPH EST — TEL. 529-9642  
A l'extérieur du Mail, à 75 pieds de l'extrémité est.

## L'offre du mois du gérant



Un seau de 15 morceaux de  
**Poulet Frit à la Kentucky**  
au prix spécial de

**\$5.95**

Samedi et dimanche 4 et 5 novembre

**La Villa du Poulet**

Plus de 100 magasins au Québec. Consultez l'annuaire téléphonique local pour trouver le comptoir le plus près de chez vous.

# Québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte-Foy

## dans nos régions

### Municipalité autonome

**SEPT-ÎLES** — Gallix, une localité située entre Port-Cartier et Sept-Îles, et où vivent un millier de citoyens, deviendra une municipalité autonome à partir du 1er janvier prochain. L'administrateur de ce territoire depuis l'automne 1975, M. Clément Gagnon, a expliqué que les contribuables de l'endroit sont disposés à prendre en charge la direction des affaires de la nouvelle municipalité. D'ici la fin de décembre, M. Gagnon et les membres de l'actuel comité local confectureront un budget pour 1979; ces prévisions, de l'ordre de \$150,000, devront être entérinées par les membres du nouveau conseil, élus probablement à la fin de janvier 1979. M. Gagnon a également été chargé de s'occuper des municipalités de Rivière-Pentecôte, du canton Letellier, de Rivière-Pigou. Quelque 1,350 personnes résident dans ces territoires dits "non organisés" au sens de la loi, dont 1,000 à Pentecôte, Baie-des-Homards et Pointe-aux-Anglais.

### Colloque socio-économique

**FERMONT** — Un colloque socio-économique se tient tout au long de la fin de semaine, à Fermont, au Nouveau-Québec. Cette rencontre a notamment pour but "d'identifier les problèmes communs vécus par les citoyens des villes nordiques et d'y apporter des correctifs dans une perspective d'amélioration des conditions de vie", selon un porte-parole de la municipalité, maître d'oeuvre de ces assises. Le ministre des Transports du Québec, M. Lucien Lessard, et le président de la Conférence des maires de la Côte-Nord, M. Jean-Marc Dion, de Sept-Îles, ont déjà assuré qu'ils participeront aux discussions de cette fin de semaine.

### Le prix de l'essence

**RIMOUSKI** — C'est vendredi dernier que le ministre délégué à l'Énergie faisait connaître sa réponse au Conseil régional de développement, en ce qui concerne le prix de l'essence dans l'Est du Québec. Dans un long exposé, le ministre Joron a dit en quelque sorte pourquoi il n'interviendrait pas dans la fixation du prix. Cette réponse a eu l'effet d'une douche froide. Un porte-parole du conseil régional du Parti québécois a exprimé ainsi sa réaction: "On désespère, on s'arrache les cheveux, mais le prix de l'essence dans l'Est demeure l'une de nos priorités et il est évident qu'on n'en

restera pas là." Quant au directeur général du CRD, M. Pierre Jobin, il a dit que pour l'instant "on ne peut rien faire de plus que de reconnaître que le ministre n'a pas dit oui".

### Tradition militaire

**LEVIS** — L'utilisation de l'église de la Pointe-Lévy comme forteresse et l'installation des batteries de Wolfe sur les hauteurs de Lévis, à la fin du régime français, autant que la réquisition du moulin banal de Caldwell, par les troupes d'Arnold, en 1775, sont autant d'événements qui ont contribué à conditionner la vie des habitants de la rive sud de Québec. Voilà le premier paragraphe d'un texte de 20 pages, qui a été rédigé par Mme Aline Lebel, historienne de Québec, à la demande du comité d'aménagement du parc des anciens combattants à Lauzon. Cet organisme entreprend l'aménagement d'un grand parc, à l'intersection des rues Champagnat et Mgr-Bourget, à l'endroit précis où fut situé le camp militaire de Lauzon pendant environ trois quarts de siècle. En 1960, le fédéral cède à la ville de Lauzon une grande portion du territoire ayant servi aux manœuvres militaires, à quelques centaines de pieds au nord du Fort no 1 qui est actuellement en restauration par Parcs Canada. C'est ce terrain municipal, d'une superficie d'environ 390,000 pieds carrés, que veut maintenant aménager le "Comité pour l'aménagement du parc des anciens combattants de Lauzon Inc."

### Jeux du Québec

**SAINT-GEORGES** — La présentation des prochains Jeux d'été du Québec, à Ville Saint-Georges-de-Beauce, se tiendra du 8 au 19 août 1979.

### Taille du rubis

**SAINT-DAVID** — Etablie à Saint-David depuis décembre 1977, la compagnie Swissor Ltée constitue, selon son propriétaire, M. Pierre Cornil, le seul atelier de taille de pierres d'horlogerie en Amérique du Nord. Cette entreprise canadienne a réussi à prendre place sur le marché européen et américain, grâce à des procédés de fabrication différents qui la rendent concurrentielle. Swissor fabrique le rubis le plus petit au monde. Cette pierre minuscule, dont les caractéristiques ne se révèlent qu'au microscope, est utilisée dans la montre Acutron de Bulova. Ses dimensions correspondent à trois épaisseurs de cheveux sur une épaisseur.

## Opération OTTO 100

L'opération OTTO 100 a remporté du succès, avant-hier, dans le secteur Québec-Nord de la Sûreté du Québec. En plus de vérifier 1473 véhicules, les agents ont pu se familiariser avec la façon de procéder lors de l'opération OTTO 100.

Cette opération OTTO 100 qui a pour but de déceler tout ce qu'il peut y avoir d'anormal sur un véhicule a eu lieu dans Portneuf, par les postes de Portneuf et de Saint-Raymond, dans Charlevoix, par les postes de Baie-Saint-Paul et de La Malbaie, et dans la banlieue de Québec, par les postes Québec-Métro et Sainte-Anne-Beaupré.

En plus de vérifier 1473 véhicules, les agents ont servi 254 avis de 48 heures et ils ont dressé 27 transmis. Ils ont noté des anomalies dans l'enregistrement de 89 véhicules. Ils ont fait remiser deux autos et une enquête a été ouverte dans un autre cas.

Les agents ont aussi procédé à l'arrestation de trois personnes, une pour possession de drogue et deux sur des mandats qui avaient été dressés contre elles.

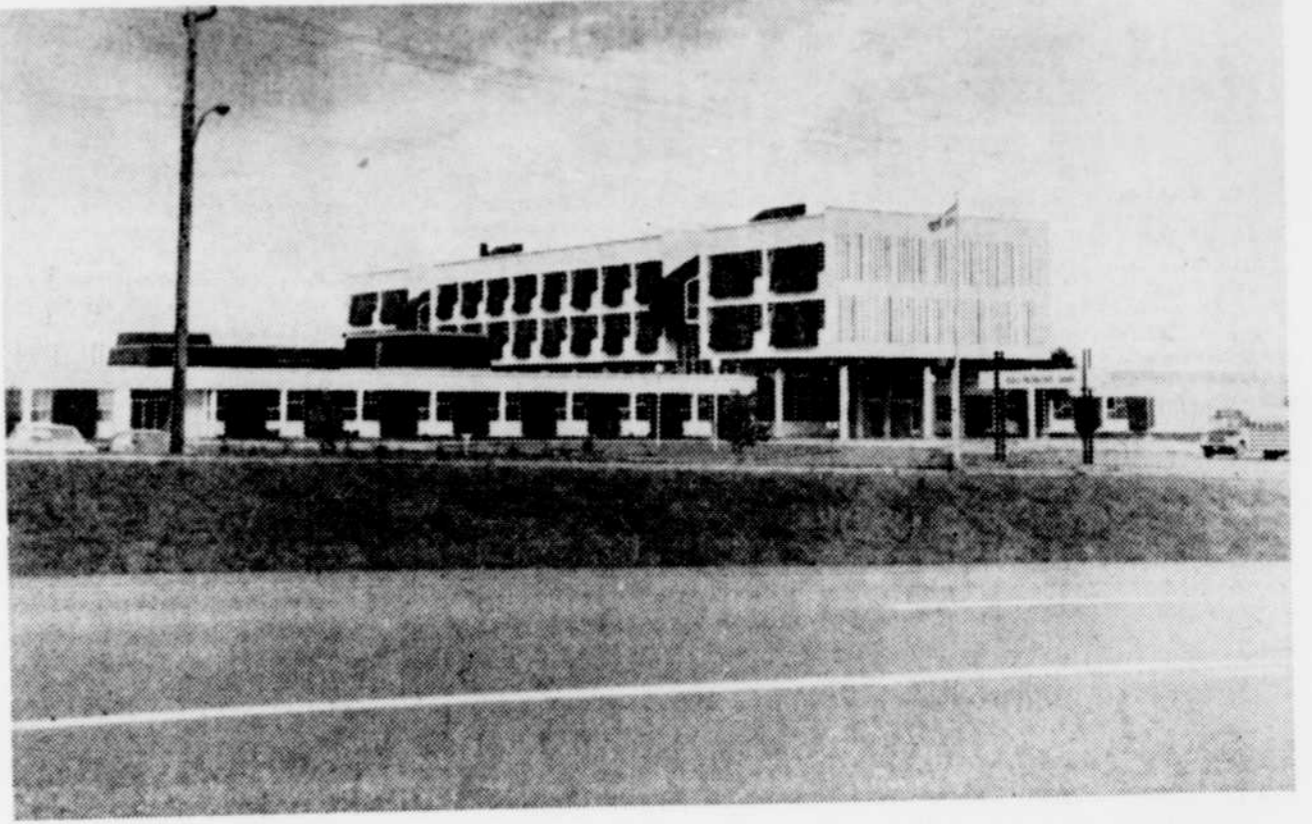
## Coffre-fort repêché

Un coffre-fort a été retiré de la rivière Saint-Charles, près du pont Dorchester, hier après-midi, par les agents Gilles Racette et Luc Rodrigue, de l'escouade sous-marine de la SQ à Québec.

La Sûreté du Québec précise que le coffre-fort avait été dérobé à l'hôtel Manoir Saint-Casim de Lac-Beauport, le 11 septembre dernier, vers 3h45 de la nuit. Deux "cagouleurs" avaient ligoté le gardien de nuit qui avait de plus été bâillonné.

Les voleurs s'étaient ainsi emparé d'environ \$2,000 en argent et de chèques pour quelque \$18,000. Ils ont été arrêtés, la semaine dernière. Il s'agit de deux membres du groupe qui a avoué plusieurs vols à main armée sur des livreurs de restaurants et différents autres méfaits dont le cambriolage de la quincaillerie Tôle Gaurée à Québec.

La police de Québec mentionnait, hier, le vol de pneus d'une valeur de \$6,000 chez Bourbonnais Tire Service, situé sur le boulevard Bourassa.



### Jeux d'hiver à Cabano

Construite en 1969 et accueillant 1,200 élèves, l'école polyvalente de Cabano dispose d'un grand gymnase et d'une palestine qui serviront au déroulement des disciplines intérieures des prochains Jeux d'hiver de l'est du Québec. Cet événement sportif, qui aura lieu les 23, 24 et 25 février prochain, attirera à Cabano près de 2,500 jeunes athlètes. La polyvalente de Cabano constituera l'unité principale d'hébergement.

## Individu soupçonné de tentative de meurtre arrêté, hier, à Québec

par Lucien LATULIPPE

Un individu de 25 ans a été arrêté sur mandat, hier soir, par le sergent détective Robert Langlois, de la police de Québec. Il est soupçonné d'avoir participé à une tentative de meurtre.

Le crime a eu lieu, le 18 octobre dernier, sur le bord du bassin Louise, dans le port de Québec. Un jeune homme de 24 ans a été poignardé dans le dos et son état a été considéré grave pendant plusieurs jours.

Un premier suspect avait été arrêté le lendemain. A cause de son âge, 16 ans, il a été traduit en cour du bien-être social. Son présumé complice devait être mis en accusation, aujourd'hui.

L'arme du crime a été récupérée. Il s'agit d'un simple couteau de cuisine. Quant au mobile de l'attentat,

la police laisse entendre qu'il semble s'agir d'une affaire où il y a de la drogue.

D'autre part, la police de Québec détient le présumé auteur du vol à main armée qui a eu lieu à l'Accommodation De-Ric, située au 117 rue des Peupliers est, avant-hier soir. Le suspect âgé de 19 ans a été rejoint par des policiers de Charlesbourg et des agents de la Sûreté du Québec qui passaient sur les lieux au moment du hold-up. Il a été rattrapé dans une maison de la rue des Saules.

L'individu aurait raflé environ \$200. En se sauvant, il a laissé tomber un revolver jouet, un bas de nylon et un veston de cuir noir.

De son côté, la police de Sainte-Foy a ouvert une enquête sur une tentative

de hold-up qui a eu lieu, hier soir, à l'Accommodation Châteauguay, située sur la rue France-Prime.

Deux individus se sont présentés à cet établissement, vers 19h30. La figure cachée par un bas de nylon et armée d'un revolver, ils ont réclamé la caisse

Pour toute réponse, un cri a jailli de la gorge de la femme qui était commise à cette heure-là. Surpris, les deux "cagouleurs" ont tourné les talons sans rien voler.

Par la suite, l'opération "Ratisage" a permis d'intercepter quelques individus qui ont été libérés après identification. Les détectives Charbonney et Asselin ont pris l'enquête en main.

## La campagne de financement du Comité des citoyens de Val-Bélair part bien

La vente de billets pour permettre au Comité des citoyens de Val-Bélair de faire face aux frais juridiques occasionnés par des poursuites contre la ville sur les taxes rétroactives "s'annonce très bien".

C'est ce qu'a tenu à faire savoir au SOLEIL, mercredi, le président de l'organisme, M. Jean-Paul Lefebvre.

Sur les 12,500 billets de \$2 chacun, il

y a présentement 8,000 en circulation, de poursuivre M. Lefebvre.

Ces poursuites ont été entreprises pendant que M. André Godbout était à la présidence du Comité des citoyens de Val-Bélair et la cause est toujours pendante. Il se pourrait qu'un jugement se fasse attendre encore assez longtemps car il faut prévoir qu'il fera jurisprudence.

L'avocat du Comité des citoyens de Val-Bélair est Me Michel Bernier.

## 124 personnes ont perçu de façon illégale de l'assurance-chômage, dans la région

Cent vingt-quatre personnes de la région métropolitaine de Québec devront payer un montant global de \$129,158 pour avoir perçu de l'assurance-chômage d'une façon illégale.

Consécutivement à des enquêtes, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a entamé des poursuites en cour durant les mois de juillet, août et septembre 1978.

C'est ainsi que des prestataires en faux ont été condamnés à \$35,205 d'amendes pour avoir fait des fausses déclarations en vue de percevoir des prestations d'assurance-chômage auxquelles ils n'avaient pas droit. Ils devront rembourser en plus un montant total de \$93,953, reçu en trop.

Durant la même période, 56 employeurs ont également été poursuivis en justice et ils ont été condamnés à

\$4,140 d'amendes parce qu'ils n'avaient pas remis à leurs employés, à l'occasion de leur arrêt de travail, le relevé d'emploi dans le délai prescrit de cinq jours.

Le jugement le plus rigide a été rendu à l'endroit d'un prestataire de Saint-Augustin, qui a été condamné à une amende de \$1,200 ou à défaut à 48 semaines de prison pour avoir fraudé la commission d'un montant de \$5,112 qu'il devra rembourser en plus.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE HAUTERIVE No. 855-14 0029-78-012964 COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de: ATELIER DE DEBOSSÉLAGE SANTERRE INC., corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires au 393, rue Bossé, Hauterive, P.Q. Avis est par les présentes donné que l'ATELIER DE DEBOSSÉLAGE SANTERRE INC., corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires au 393, rue Bossé, Hauterive, P.Q., a fait cession de ses biens le 19ième jour d'octobre 1978 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16ième jour de novembre 1978, à 11:00 heures de l'avant-midi, au Palais de Justice, 71, av. Mance, Baie-Comeau, dans la province de Québec. Daté de Québec, ce 23ième jour d'octobre 1978.

Gingras, Robitaille, Marcoux Lée synde de l'actif de Atelier de Debosselage Santerre Inc. Par: Raymond Marcoux, synde 425 boulevard Charest Est, suite 300, Québec, P.Q. G1K 3H9

Conseil des Ports Nationaux Port de Québec

APPEL D'OFFRES POUR L'EXPLOITATION D'UN COMMERCE DE RESTAURANT MOBILE DANS LES LIMITES DU PORT DE QUÉBEC

Des offres cachetées, adressées au soumissionnaire et portant la mention OFFRE POUR L'EXPLOITATION D'UN COMMERCE DE RESTAURANT MOBILE DANS LES LIMITES DU PORT DE QUÉBEC seront reçues au bureau du directeur général du port de Québec, Conseil des Ports Nationaux, Pointe-à-Cary, C.P. 2268, QUÉBEC (Québec) G1K 7P7 jusqu'à 17h00 le vendredi 15 décembre 1978. On pourra obtenir la formule d'offre ou autres documents pertinents en s'adressant au bureau du directeur général du port, à Québec.

Aucune offre de service inférieure à \$3,500 par année ne sera considérée. Le Conseil ne s'engage à accepter aucune offre, même la plus élevée.

Le directeur général, Henri Allard, Québec, ce 27 octobre 1978.

### AVIS PUBLIC

Avis public est tel donné que le ou vers le 4 décembre 1978, à 10 heures de l'avant-midi ou aussitôt que le conseil pourra être entendu, une requête sera présentée à la Cour Supérieure, district de Québec, Palais de Justice de Québec, division de la Cour de pratique, aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre madame JEAN-NINE LAVOIE et monsieur JEAN-YVES BERNIER, tous deux domiciliés au 424, rue des Saules, appartement 304, Orsainville, constatées en un contrat de mariage passé le 29 septembre 1978 devant Me Denis A. Robitaille, notaire à Charlesbourg. Signé à Charlesbourg, le 1er novembre 1978.

DENIS A. ROBITAILLE, notaire Procureur des requérants

### APPEL D'OFFRES EXTENSION DES DELAIS POUR RETOUR DE SOUMISSIONS.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE COATICOOK avise que de droit que la date limite pour la réception des soumissions concernant les appels d'offres 78-94 "AMEUBLEMENT SCOLAIRE" et 78-93 "AUDIO-VISUEL" a été reportée au 17 novembre 1978, à 11h00 du matin au retard du courtier occasionné par la grève des postes. Les spécifications, conditions et formules de soumission sont disponibles en s'adressant à Emilien Nadeau, Régisseur, au 211 St-Jean-Baptiste, Coaticook Tél: (819) 849-2765, poste 7.

Emilien Nadeau, Régisseur.



### APPEL D'OFFRES

SABLE TAMISE AVEC SEL (en vrac) POUR LA SAISON HIVERNALE 1978-1979 (1er novembre 1978 au 15 avril 1979).

La Ville de Charlesbourg demande des soumissions pour la fourniture de SABLE MELANGE AVEC SEL pour la saison d'hiver 1978-1979.

Les soumissionnaires peuvent se procurer les formules de soumission au Service des Achat, 7575, boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg. Chaque soumission devra être remise au plus tard le 13 NOVEMBRE 1978 au bureau du soumissionnaire, à 7575, boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg. Elle devra être accompagnée d'un chèque certifié au montant de \$500.

Lesdites soumissions seront ouvertes publiquement en présence des intéressés, le même jour, à 11:05 heures a.m., à l'Hôtel de Ville de Charlesbourg.

Chaque soumission devra être déposée dans une enveloppe cachetée et portant la mention: "FOURNITURE DE SABLE MELANGE AVEC SEL".

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Charlesbourg, ce 3 novembre 1978.

Le Greffier de la Ville: ROSAIRE GODBOUT, o.m.a.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC 200-11-000455-784 No Surintendant: 012990

Dans l'affaire de la faillite de: DAME PIERRETTE LECLERC, (226-627-449), femme d'affaires, domiciliée et résidant au 3545, Du Long Sault, App. 12, Beauport, P.Q., et ayant fait affaires sous le nom et raison sociale de "PROVINCIAL ALARME SYSTEME", ayant son siège social au 531, Tessier, Rimouski, P.Q., et ayant résidé autrefois à la même adresse. Débitrice

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné à son bureau, au 621, boulevard Charest est, Québec, P.Q., le ou avant le 14e jour de novembre 1978, à 11:30 heures de l'avant-midi, pour l'achat de l'actif suivant:

LOT 1 Automobile de marque Pontiac LeMans 1976, blanche, portant le no de série 2D29V61522180. Milage approximatif: 53,810 \$2,500

Toute soumission devra être cachetée et sur le recto de l'enveloppe la mention suivante devra être inscrite: SOUMISSION RE: PIERRETTE LECLERC.

De plus, cette soumission devra être accompagnée d'un chèque VISE fait à l'ordre du syndic et dont le montant représente 15% du montant de la soumission. Ce montant sera remis au soumissionnaire si sa soumission est rejetée. Ce même montant sera confisqué à titre de dommages-intérêts payés au syndic par le soumissionnaire, si ce dernier retire sa soumission avant que le syndic la rejette ou si le soumissionnaire dont la soumission a été acceptée ne conclut pas la vente.

### INSPECTION

L'actif sera visible au 2055, boulevard Montmorency, St-Pascal, P.Q., le mercredi 8e jour de novembre 1978, de 14:00 heures à 16:00 heures. La soumission sera acceptée en assumant que l'acquéreur aura examiné ledit lot et aucune garantie sous quelque forme que ce soit ne peut être fournie. L'acquéreur devra prendre possession de l'actif à ses frais, dans les cinq (5) jours, sans aucune responsabilité de la part du syndic. Toutes taxes résultant de la vente devront être assumées par l'acquéreur.

Les gens qui voudraient des renseignements additionnels sur l'item décrit ci-dessus sont priés de communiquer avec M. Jean-Germain Huot. Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture et à l'annonce des soumissions reçues, mardi 14e jour de novembre 1978, à 11:30 heures de l'avant-midi au bureau du syndic soussigné.

CONDITION DE PAIEMENT, COMPTANT, sur acceptation de la soumission.

Le syndic et les inspecteurs ne s'engagent à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

DATE DE QUÉBEC, ce 1er jour de novembre 1978.

BUREAU DE MICHEL LEBLOND, SYNDIC

LeBlond Buzzetti SYNDICS LICENCIÉS-LICENSED TRUSTEES 621, boul. Charest est, Québec G1K 3J5 (418) 525-4841

## ville de SAINTE-FOY

### avis public

#### PROMULGATION

Avis public est par les présentes donné que, lors de la séance du 2 octobre 1978, le Conseil a adopté son règlement numéro 2246, règlement amendement les articles 1.5.3. et 3.5.8. du règlement de zonage 1401 dans le but: 1) de créer les nouvelles zones RC-61, RC-62 et RC-63 à même une partie de la zone RC-5. 2) de créer des dispositions particulières aux zones RC-61, RC-62 et RC-63 (Quartier Notre-Dame).

Ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés lors de la période d'enregistrement tenue à cette fin, les 30 et 31 octobre 1978. Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné ou tous les intéressés peuvent en prendre connaissance. Et ledit règlement sera en vigueur conformément à la Loi. Fait et donné à Sainte-Foy, ce 1er jour du mois de novembre 1978.

Le greffier-adjoint de la Ville, René Damphousse.

#### PROMULGATION

Avis public est par les présentes donné que, lors de la séance du 23 octobre 1978, le Conseil a adopté son règlement numéro 2248, règlement décrétant l'abolition de la juridiction de la Cour Municipale de la Ville de Sainte-Foy sur la corporation municipale de Ville de St-David de l'Aubervillière.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné ou tous les intéressés peuvent en prendre connaissance. Et ledit règlement sera en vigueur conformément à la Loi. Fait et donné à Sainte-Foy, ce 1er jour du mois de novembre 1978.

Le greffier-adjoint de la Ville, René Damphousse.

#### PROMULGATION

Avis public est par les présentes donné que, lors de la séance du 23 octobre 1978, le Conseil a adopté son règlement numéro 2249, règlement amendement l'article 3.4.9. du règlement de zonage 1401 dans le but de créer des dispositions particulières à la zone RB-26 concernant l'usage autorisé (Quartier Neilson).

Ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés lors de la période d'enregistrement tenue à cette fin, les 30 et 31 octobre 1978. Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné ou tous les intéressés peuvent en prendre connaissance. Et ledit règlement sera en vigueur conformément à la Loi. Fait et donné à Sainte-Foy, ce 1er jour du mois de novembre 1978.

Le greffier-adjoint de la Ville, René Damphousse.

## VILLE DE VANIER ENLEVEMENT DES ORDURES PAR LES RUELLES

Les citoyens sont priés de noter qu'à partir de lundi le 6 novembre 1978 et jusqu'à nouvel ordre, l'enlèvement des ordures ménagères par les ruelles sera discontinué et ne se fera que par les rues.

A compter du 6 novembre prochain, les réceptacles à ordures devront donc être déposés aux jours habituels, en front des propriétés.

VANIER, ce 27 octobre 1978. Le Greffier Roger Gauvin, O.M.A.

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Emile · Stoneham

# Satisfaction du maire Blais, à Sillery...

par Denis ANGERS

A 57 ans, l'ingénieur Charles-H. Blais préside aux destinées de Sillery depuis quatre ans. Il sollicite aujourd'hui une reconduction de son mandat, jusqu'en 1982. Visiblement satisfait de sa première administration, il ne s'embarasse pas de la pluie de critiques formulées à son endroit par ses adversaires électoraux, membres de la Société de conservation.

"Ces candidats pêchent de toute évidence par exagération, affirme M. Blais. Ils charrient un paquet de faussetés qui jettent la confusion parmi certains éléments de la population". Pour la maire Blais, il est impérieux

que la lutte électorale se fasse sur les vraies lignes directrices du développement futur de Sillery (aqueduc, circulation automobile, saine administration financière) plutôt que de se limiter à entretenir "les rumeurs, le grenouillage et le charriage" qui se sont faits, depuis juin 1978, sur le dos du projet de schéma directeur d'urbanisme.

Car, pour les candidats de l'équipe sortante, une équipe hétéroclite où se côtoient anciens et nouveaux conseillers, le principe du plan d'urbanisme est intouchable. "Ce schéma, il nous le faut si l'on veut que Sillery puisse croître harmonieusement d'ici 25 ans", dit M. Blais. Du même souffle, il déclare toutefois que le schéma proposé en juin

n'est nullement limitatif: "c'est aux citoyens des quartiers eux-mêmes que reviendra le dernier mot. Il ne faut pas oublier, remarque le maire sortant, que chaque amendement au zonage actuel pourra faire l'objet d'un référendum, zone par zone".

### Les vraies priorités

Laisant à la prochaine administration municipale le soin de trancher le débat sur le schéma d'urbanisme, le maire Charles-H. Blais s'est donné, à plus court terme, un programme d'action en quatre points.

Sa grande priorité, celle dont il fera son cheval de bataille advenant sa ré-élection, c'est la décongestion de la

circulation automobile dans les limites de sa cité. "On a des problèmes fantastiques de ce côté et les rues Laurier, Bois-Joli, des Gouverneurs et Marie-Victorin sont envahies, jour après jour, par un intense trafic de transit." Des solutions, M. Blais en entrevoit quelques-unes. Comme trouver enfin un débouché pour le boulevard Champlain, sous-utilisé depuis son ouverture. Comme relier les boulevards Saint-Cyrille et Hochelaga, grâce à un tunnel à construire sous la Cité universitaire. Comme installer des "sentinelles" sur les rues achalandées, pour ralentir la circulation.

Seconde priorité, la réfection du réseau d'aqueduc et d'égout. "Notre

système actuel date des années 1920, dit M. Blais. Et, comme il a été conçu sans tenir compte de l'accroissement récent de notre population, il nous pose de multiples problèmes de pression ou de débit. La solution? Une réfection progressive du réseau, d'ici 15 ou 20 ans, afin de le rendre conforme aux besoins actuels de Sillery."

Au chapitre de l'habitation, M. Blais et ses alliés électoraux prônent eux aussi le respect du caractère résidentiel de Sillery. "Il faut, disent-ils, respecter le gabarit actuel de la ville, favoriser la construction de logements à prix abordables, sur les terrains des congrégations par exemple." Il faut surtout "éviter de détério-

rer l'environnement humain de Sillery en mettant la scie mécanique dans nos boisés, un geste que je ne permettrai jamais dit M. Blais."

Il faut enfin, selon le programme Blais, stimuler davantage la participation des citoyens à la vie municipale. "Nous avons déjà reçu le concours de plus de 200 personnes depuis 1974, se flatte le maire sortant. Nous en voulons maintenant encore davantage, afin d'ériger en véritable institution la démocratie locale chez nous."

### Les candidats par quartier

Issue d'une alliance informelle entre maire et conseillers sortants, l'équipe du maire Blais présente les six candidats suivants à l'élection du 5 novembre:

A la mairie, Charles-H. Blais, 57 ans, ingénieur, un des directeurs de la firme Beaudet et Marquis;

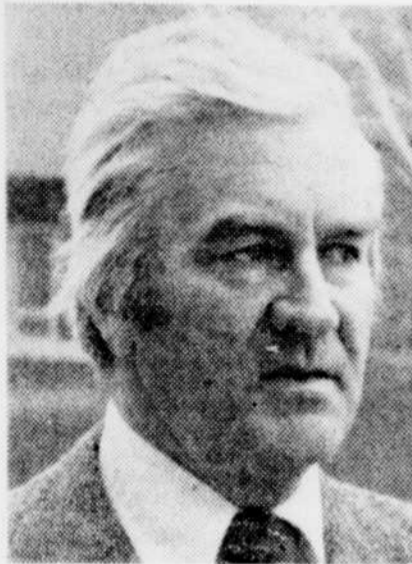
Dans le quartier no 2, André-M. Breton, élu en 1974 aux côtés du maire Blais, 49 ans, enquêteur à la compagnie Unifax;

Dans le quartier no 3, Claude Garcia, actuaire de 38 ans, élu en 1974 contre l'équipe Blais;

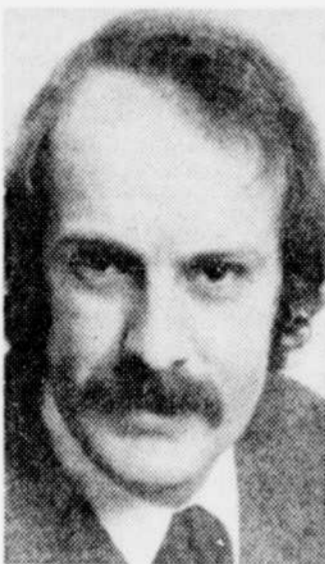
Dans le quartier no 4, Gilles Chabot, architecte, 38 ans, nommé au conseil municipal en 1977;

Dans le quartier no 5, Gilles Trépanier, ingénieur, 56 ans, ancien échevin du quartier no 1 qui, cette année, change de circonscription;

Dans le quartier no 6 enfin, Roland Dagneau, contremaître au Canadien National, 54 ans, un routier de la vie politique municipale qui sollicite un sixième mandat dans Sainte-Marie.



M. Charles-H. Blais



M. Gilles Chabot



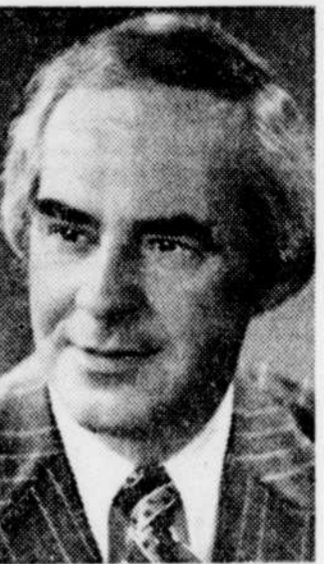
M. Roland Dagneau



M. Claude Garcia



M. Gilles Trépanier



M. André Breton

# ...le candidat Dupuis n'est pas du même avis

par Denis ANGERS

Fondateur de la Société de conservation de Sillery et candidat à la mairie lors de l'élection de dimanche, le docteur Pierre Dupuis ne mâche pas ses mots lorsqu'il traite de l'administration sortante de sa ville, celle du maire Charles-H. Blais.

"Ces gens-là ne méritent plus notre confiance, affirme tout de go M. Dupuis. Ils ont éloigné de l'hôtel de ville les corps intermédiaires qui oeuvrent dans notre municipalité, comme la Ligue des propriétaires; ils se sont contentés pendant quatre ans d'une participation bidon de la population à la gestion de la chose municipale; ils veulent maintenant, par leur schéma directeur d'urbanisme, faire de Sillery ce que les

promoteurs ont fait de Québec et de Sainte-Foy."

Parce qu'il désire conserver à Sillery son cachet actuel, "domiciliaire, familial et écologique", ce chirurgien de 58 ans, nationaliste de longue date, a donc résolu de se lancer dans la mêlée électorale. Son cheval de bataille, c'est le rejet global du schéma d'urbanisme proposé aux citoyens de Sillery par leur conseil municipal, en juin dernier.

"Moi et mon équipe sommes contre les tours, les 'cages à lapins', les pigeonniers que veulent construire chez nous les spéculateurs, déclare sans ambages le candidat Dupuis. C'est pourquoi il faut, dit-il, mettre une fois pour toutes un cran d'arrêt aux hautes densités de population que prévoit le schéma directeur, pour conserver à notre communauté son échelle humaine."

Le docteur Dupuis et les quatre candidats à l'échevinage qui se réclament des objectifs de la Société de conservation ont emboîté le pas aux écologistes et à leur maître à penser, l'auteur britannique Ernst F. Schumacher. Pour eux aussi, "small is beautiful".

Dans cette optique, ils ne toléreront aucune nouvelle implantation commerciale d'envergure à Sillery. "Sainte-Foy et ses grands centres commerciaux sont à deux pas, de justifier M. Dupuis". Ils refusent aussi toute construction massive d'habitations multifamiliales, préférant plutôt la création de petites unités avec services en commun, "pour favoriser les jeunes couples et les retraités".

Au plan administratif, l'équipe Dupuis a également des visées conser-

vationnistes. Pas question d'augmentation à court terme des taxes municipales, "94 pour 100 depuis 1974, c'est trop", dira M. Dupuis. A la place, ces candidats proposent un régime d'austérité impliquant une croissance nulle du budget de Sillery, sans diminution de la qualité des services.

### Maison commune

Disant préférer le statu quo au "développement pour le développement", l'équipe Dupuis suggère donc à la population votante de Sillery de reléguer aux oubliettes le schéma du maire Blais, au profit d'un réaménagement complet des règlements actuels de zonage et de construction. Au niveau participation, l'équipe Dupuis met enfin de l'avant l'idée de constituer des comités de quartier qui permettent aux simples citoyens de s'impliquer davan-

tage dans les affaires municipales. "Afin que, de conclure le docteur Dupuis, l'hôtel de ville de Sillery cesse d'être un club fermé et redevienne la maison commune de tous les habitants de notre cité!"

### Les candidats par quartier

L'équipe de la conservation, par opposition "aux candidats de l'expansion", surnom dont les fidèles du docteur Dupuis affublent les conseillers sortants, compte cinq membres:

— à la mairie, Pierre Dupuis, chirurgien pratiquant à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, 58 ans;

— dans le quartier no 2 (Saint-Patrice), Jean-Claude Perreault, fonctionnaire au ministère des Affaires sociales du Québec, 38 ans;

— dans le quartier no 3 (Saint-Michel), Anne B. Létourneau, professeur, 32 ans;

— dans le quartier no 4 (Saint-Georges), André Laperrière, attaché d'administration, 43 ans;

— dans le quartier no 6 (Sainte-Marie), Javier Munoz, animateur au collège de Sainte-Foy, 23 ans.



M. Jean-Claude Perreault



M. André Laperrière



Anne-B. Létourneau



M. Javier Munoz



M. Pierre Dupuis



M. Robert Giroux

## Candidat indépendant

Dans le quartier no 5 de Sillery, le conseiller sortant Gilles Trépanier n'aura pas à affronter un candidat issu de la Société de conservation. Il aura plutôt affaire à un adversaire individuel, indépendant de toute allégeance, M. Robert Giroux, avocat. S'il rejette les principes que sous-tend le schéma d'urbanisme, M. Giroux refuse de se voir associé à l'équipe animée par le docteur Pierre Dupuis. "Je ne tiens pas à avoir les mains liées et à être identifié à qui ce soit, dit-il". Pour lui, l'expérience de M. Trépanier au siège no 1, le controversé quartier Saint-Denis, n'a pas été concluante. C'est pourquoi il se présente dans Saint-Joseph, pour défendre les intérêts des citoyens de ce secteur, "un coin de ville qu'affecte tout particulièrement le schéma directeur d'urbanisme."

**LA VILLE DE QUÉBEC**

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que des offres cachetées, scellées, endossées: "OFFRE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE POMPES DISTRIBUTRICES DE CARBURANT", et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville, chambre 313, Québec, seront reçues jusqu'à MARDI le 14 NOVEMBRE 1978, à ONZE HEURES (11h00) heure normale de l'Est. Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45. La Ville ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents, en s'adressant au personnel de la Division de l'Équipement, ATELIER MUNICIPAL, 52, MARIE-DE-L'INCARNATION, QUÉBEC, Québec, le 27 octobre 1978.

LE GREFFIER DE LA VILLE, Antoine Carrier, Avocat.

PROVINCE DE QUÉBEC

**Commission Scolaire La Jeune Lorette**

COMTE CHAUVEAU

**APPEL D'OFFRES**

La Commission Scolaire La Jeune Lorette recevra jusqu'à 14:00 heures, le 27 novembre 1978, à 184, rue Racine, Loretteville, Qué., G2B 1E3, des soumissions sous enveloppes scellées pour l'achat de mobilier, appareillage, outillage pour les écoles sous sa juridiction.

**PROJETS (PHASE 2) 1978-1979**

A-1 Mobilier scolaire et d'administration

A-5-8-1 Équipement divers - autres

O Éducation physique

Les soumissionnaires sont priés de ne demander que les sections qui peuvent les intéresser. Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers de charges et les formulaires de soumissions à remplir pour chacun des projets à partir du 6 novembre 1978, en s'adressant à Monsieur Pierre Lachance (Service de l'Équipement, local 25), 184, rue Racine, Loretteville, Qué., G2B 1E3 (418) 842-0231. Les soumissions seront ouvertes, en présence de deux (2) représentants de la Commission Scolaire La Jeune Lorette et des soumissionnaires intéressés, à l'heure limite de la réception des soumissions. Chaque soumissionnaire remettra sa soumission sur le formulaire préparé à cette fin par la Commission Scolaire, auquel il faudra joindre un chèque visé ou un bon de garantie équivalant à au moins 5% du montant total, si celle-ci dépasse \$5,000. La soumission sera remise dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin. Les soumissions, pour être conformes, devront être valables pour une période de soixante (60) jours, et devront être déposées à l'endroit indiqué et pour l'heure fixée. La Commission Scolaire La Jeune Lorette ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

DONNE À LORETTEVILLE, ce 31 octobre 1978

**GILLES PAGEAU**  
Directeur de l'équipement

**JEAN-MARIE PEPIN**  
Directeur général

**DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE TRADIMAISSON LTEE**

PRENEZ AVIS que la compagnie TRADIMAISSON LTEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa chartre.

QUÉBEC, le 30 octobre 1978.

Les procureurs de la compagnie BOILY, REMILLARD, HENRY, BOULANNE & TRUDEAU

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE QUÉBEC

No. 200-02-005763-786

**COUR PROVINCIALE**

QUÉBEC, le 1er septembre 1978

PRÉSENT: IMPRIMERIE E. BOISSINOT & FILS LIMITEE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 149, boulevard Central sud, Duberger, district de Québec

Demandeur,

vs

ANDRÉ PAGEAU, qui faisait affaires sous les noms et raison sociale SERVICE DE RECHERCHES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES DE QUÉBEC, sur la rue Leclerc, à Stoneham, maintenant n'a plus de domicile, résidence ou place d'affaires connus dans la province de Québec.

DEFENDEUR

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ANDRÉ PAGEAU de comparaitre au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, dans le journal LE SOLEIL, publié à Québec.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée à l'intention du défendeur ANDRÉ PAGEAU.

MARIE BELZILE, g.a.p.p.d.g. Protonotaire ou greffier

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE SAINT-FOY**

Avis aux contribuables relativement à un changement d'heure à la session du Conseil des commissaires du 10 novembre 1978

Avis public est, par le présent, donné à tous les propriétaires de biens-fonds des municipalités de Sainte-Foy, Sillery, Cap-Rouge et Saint-Augustin, que la session du Conseil des commissaires prévue pour le 10 novembre prochain, afin d'homologuer les rôles d'évaluation et de perception 1978/79, se tiendra à 18h00 contrairement à ce qui avait déjà été publié. Donne à Sainte-Foy ce 1er jour de novembre 1978.

**Jacques FLEURANT**  
Directeur général.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE QUÉBEC

200-11-000439-789

No. Surintendant 012933

**COUR SUPÉRIEURE**

(En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de: GABRIEL LABERGE, Médecin, (227-759-438), domicilié et résidant au 34, de la Fabrique, Québec, P.Q., G1W 2G8

Débiteur

Avis est par les présentes donné que GABRIEL LABERGE, du 34, de la Fabrique, Québec, P.Q., a fait cession de ses biens le 11e jour d'octobre 1978 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7e jour de novembre 1978, à 2:15 heures de l'après-midi au bureau du Séquestre Officiel, à 800 d'Yvoillie, suite 1801, Québec 4, P.Q.

Date de Québec, ce 1er jour de novembre 1978.

**JOHN P. BUZZETTI, C.A. SYNDIC.**

Bureau de: LERLOND, BUZZETTI & ASSOCIÉS, SYNDICS, 621, Boulevard Charest Est, Québec, P.Q. G1K 3J5

Téléphone: 325-4641

**Une élection à Saint-Emile**

La municipalité de Saint-Emile, en banlieue nord de Québec, sera le théâtre d'une seule élection à l'échevinage, lors du scrutin du 5 novembre prochain. Cette élection se déroulera dans le quartier no 1 et mettra en présence M. Yvon Pelletier, ex-président de la Ligue des citoyens

locale et employé du ministère de la Justice du Québec, et M. Christian Légaré, conseiller sortant, agent d'immeubles de sa profession. Rappelons qu'aux sièges no 3 et 5, MM. Roger et Renaud Auclair (sans lien de parenté) ont été réélus sans opposition dimanche dernier.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE HAUTERIVE

658-11-000038-78

No. Surintendant 012905

**COUR SUPÉRIEURE**

(En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de: LES AUTOMOBILES SENTERRE INC. - SENTERRE AUTOMOBILES INC., corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires au 1040, Boulevard Lafliche, Hauterive, Cité Saguenay, P.Q.

Avis est par les présentes donné que LES AUTOMOBILES SENTERRE INC. - SENTERRE AUTOMOBILES INC. corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires au 1040, Boulevard Lafliche, Hauterive, Cité Saguenay, P.Q., a fait cession de ses biens le 19e jour d'octobre 1978, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de novembre 1978, à 10:30 heures de l'avant midi, au Palais de Justice, 71, Avenue Manac, Bâse-Comeau, dans la Province.

Date de Québec, ce 30e jour d'octobre 1978.

Gingras, Robitaille, Marcoux L'Écuyer de l'art de Les Automobiles Senterre Inc. - Senterre Automobiles Inc. Par Raymond Marcoux, syndic 425, Rue de Charest Est, suite 300 Québec, P.Q. G1K 3H9

**A Val-Bélair**

Nous publions, aujourd'hui, la photo, qui nous manquait hier, de M. Carol LaBarre, qui est candidat du Parti Action Val-Bélair, au siège no 6.



# loisir

## Un anniversaire sans gros cadeau au YMCA

Textes: Jacques DRAPEAU

Photos: J.-M. VILLENEUVE

Triste situation que celle qui prévaut actuellement au YMCA de Québec.

Voilà un centre de loisirs qui célèbre, cette année, le centième anniversaire de sa fondation et qui, pourtant, ne bénéficie pas encore d'assises financières solides.

Bien au contraire!

La situation s'est détériorée au cours des dernières années, suite à la nouvelle orientation que les directeurs ont voulu donner au centre. Jadis presque exclusivement réservé aux anglophones de Québec, le YMCA s'est petit à petit soustrait à cette appartenance pour ouvrir ses portes à l'élément francophone.

### En anglais seulement

"Il y a un peu moins d'une dizaine d'années, raconte Jeannine Tremblay, l'actuelle présidente du conseil d'administration et directrice générale du

centre, nous étions accueillis ici par une réceptionniste unilingue anglophone. Il fallait s'exprimer en anglais pour bénéficier pleinement des opportunités offertes."

A l'époque, le YMCA ne connaissait pratiquement pas d'ennuis financiers. "Il suffit, précise madame Tremblay, de fouiller dans les archives du centre pour s'en apercevoir. De grosses compagnies, comme Price par exemple, souscrivaient d'importantes sommes d'argent qui permettaient de maintenir à son plus bas le taux de cotisation des membres."

Il y a six ans, un premier président francophone fut élu. Il avait pour nom Gilles Bédard. Ce revirement allait provoquer un changement d'attitude chez les généreux donateurs du temps.

A preuve la désastreuse campagne de financement mise sur pied à grands renforts de publicité, à la fin de mars 1978. "Trois mille lettres furent envoyées avec tout le tralala à des compagnies et des maisons d'affaires de la grande région de Québec, note Jeannine Tremblay. Il y eut lancement officiel et cocktail. Nous avons à peine recueilli 110,000, dont 2,000 provenant d'une brasserie."

Force est de constater qu'en quittant le YMCA du boulevard Saint-Cyrille, les anglophones ont emporté avec eux les meilleures sources de financement du club.

### Casse-tête

Les débuts d'un second siècle d'existence représentent donc un véritable casse-tête pour les administrateurs actuels. La situation est la suivante:

— un budget d'opération de \$185,000, qu'il faut obligatoirement autofinancer uniquement à l'aide des cotisations de la clientèle. Pas question de compter sur la plus petite aide financière de quelque gouvernement que ce soit;

— l'administration doit tenir compte de la concurrence des autres centres de loisirs qui, dans certains cas, bénéficient de subventions diverses. Elle doit donc maintenir les taux de cotisation à leur plus bas sinon, ce sera la désertion;

— il faut également convaincre la population que le YMCA de Québec (Young Men Christian Association) n'est plus un centre réservé uniquement à la classe anglophone de la région de Québec, mais qu'il s'adresse maintenant à toute la population.

"Et pourtant, ajoute sans ambages Miguel Monterichard, le directeur des programmes du centre, si nous n'étions pas là, il faudrait bien que d'autres centres dispensent nos activités."

Et, à en juger par l'affluence aux

diverses activités fixées à l'horaire, le YMCA répond sûrement à un besoin.

### La clientèle

Sans tambours ni trompettes donc, "en ne comptant que sur nous-mêmes", comme le répète Jeannine Tremblay, le YMCA arrive à intéresser 1,800 personnes par semaine, de façon régulière.

A eux seuls, les divers cours aquatiques (en piscine de 25 mètres) attirent 600 personnes par semaine tandis que 200 adultes suivent assidûment les cours de conditionnement physique.

Afin de réduire au maximum les frais d'exploitation, le YMCA travaille surtout avec des animateurs à temps partiel, disponibles lorsque les besoins s'en font sentir. Généralement, ces animateurs et instructeurs (au nombre de 70 en tout), ont été formés à l'école d'animateurs du YMCA de Québec. Très belle initiative qui permet au centre d'assurer l'indispensable relève de ce côté.

Les salaires versés sont évidemment modestes. Comment, en effet, pourrait-on faire autrement dans la situation actuelle? Voilà pourquoi le YMCA doit, lui aussi, compter sur l'apport toujours indispensable du bénévolat.

Mais, d'où provient la clientèle du YMCA?

Un relevé a permis de constater que 50 pour 100 de ses membres habitent le secteur périphérique du centre, tandis que 25 pour 100 provenaient de Sainte-Foy et 10 pour 100 de Sillery.

Ceci veut-il dire que le YMCA est surtout fréquenté par des gens bien nantis?

"Pas du tout, tranche madame Tremblay. La majorité de nos membres appartient à la classe dite moyenne".

### Samedis-jeunesses

Miguel Monterichard ne cache pas son enthousiasme lorsqu'il est question des samedis-jeunesses.

Entre 9h et 17h, chaque samedi, des enfants de 5 à 14 ans se rendent au

centre afin de participer à diverses activités: judo, karaté, natation, ballet jazz, expression corporelle, bricolage. Chacun apporte sa collation du midi. Des amateurs sont là pour assurer l'encadrement. Il sont une centaine, ainsi, tous les samedis, à venir au centre.

"Nous avons également voulu donner un congé à la mère de famille, précise la directrice du centre. Nous n'avons cependant pas voulu nous contenter d'amuser les enfants, mais leur permettre de s'exprimer à l'intérieur d'activités dirigées. Ce programme a été conçu comme complément à l'activité scolaire.

Le coût? \$36 pour trois mois ou \$3 par samedi.

### Des solutions

L'administration du YMCA rêve évidemment de toucher des subventions du gouvernement provincial, mais elle ne doit pas trop compter là-dessus. Ces centres, bien qu'autonomes, dans leur gestion et dans l'élaboration de leurs programmes, sont installés un peu partout dans le monde. Et il s'en trouvera sûrement pour dire que les YMCA mieux pourvus financièrement pourraient sans doute venir en aide à d'autres qui sont dans le besoin.

Heureusement, les administrations du YMCA de Québec ont, en attendant, d'autres ressources à cultiver. Ce ne sont pas les idées qui manquent là-bas.

On songe, par exemple, à créer une garderie pour les deux à cinq ans. Une garderie qui serait axée sur le développement physique de l'enfant. Ce sera pour janvier peut-être!

Les administrateurs veulent également maximiser l'utilisation des surfaces de jeux et d'activités culturelles. Dans tous les centres, il y a les fameuses heures creuses de la semaine qu'on n'arrive jamais à remplir. Au YMCA on souhaite intéresser les handicapés physiques et les gens de l'Age d'or.

Le YMCA traverse peut-être une période difficile, certes, mais comme le passé est garant de l'avenir, on trouvera bien le moyen de s'en sortir avec les honneurs.



Le YMCA de Québec vibre littéralement lors des samedis-jeunesse. Tous les plateaux sont occupés et des animateurs et instructeurs veillent au bon déroulement des activités.

## M. Bertrand, fidèle depuis 1930

Roland Bertrand ne fait pas ses 72 ans. De forte stature, poignée de main

ferme, monsieur Bertrand va puiser au YMCA tous les éléments qui lui permet-

tent de se maintenir en bonne forme physique.

Et l'homme fréquente ainsi l'institution depuis bientôt un demi-siècle.

Monsieur Bertrand fréquentait, en effet, le YMCA de Québec à l'époque où le centre avait pignon sur rue sur Saint-Jean. "Dans le temps, raconte-t-il, on pratiquait surtout la natation, la course sur piste intérieure et le basket-ball".

En 1930, Roland Bertrand avait déboursé \$10 comme cotisation pour avoir accès au YMCA durant toute l'année. "On ne connaissait pas de problèmes financiers dans le temps, confirme-t-il. Les compagnies versaient leur part".

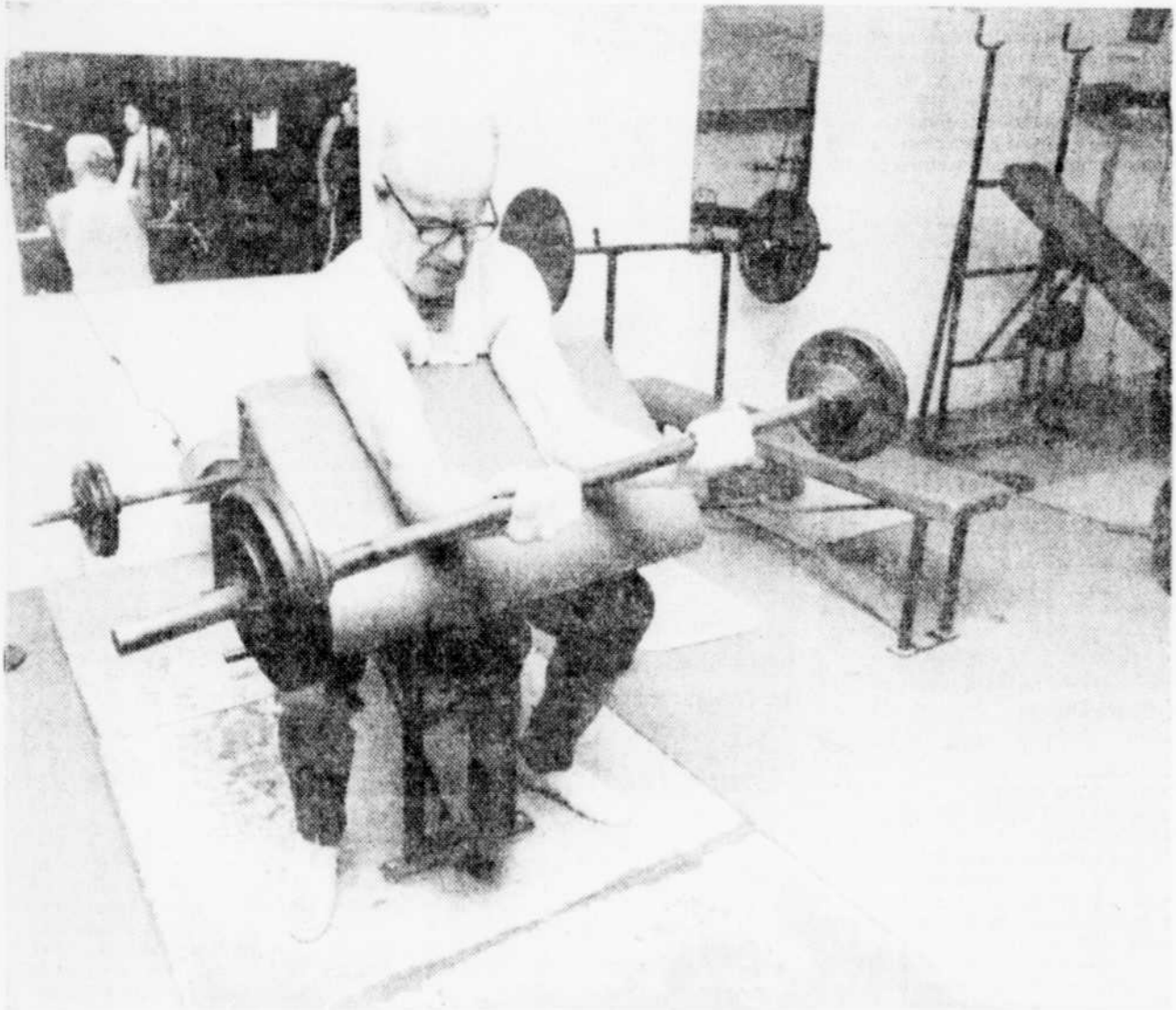
Mais que faisait donc ce Canadien français dans ce château fort pour anglophones?

"Il n'y avait pas beaucoup de francophones dans le temps au YMCA, raconte-t-il. J'y suis entré avec mon ami Albert Trépanier. C'était plus facile dans notre cas parce qu'on parlait anglais. Ma mère était Irlandaise.

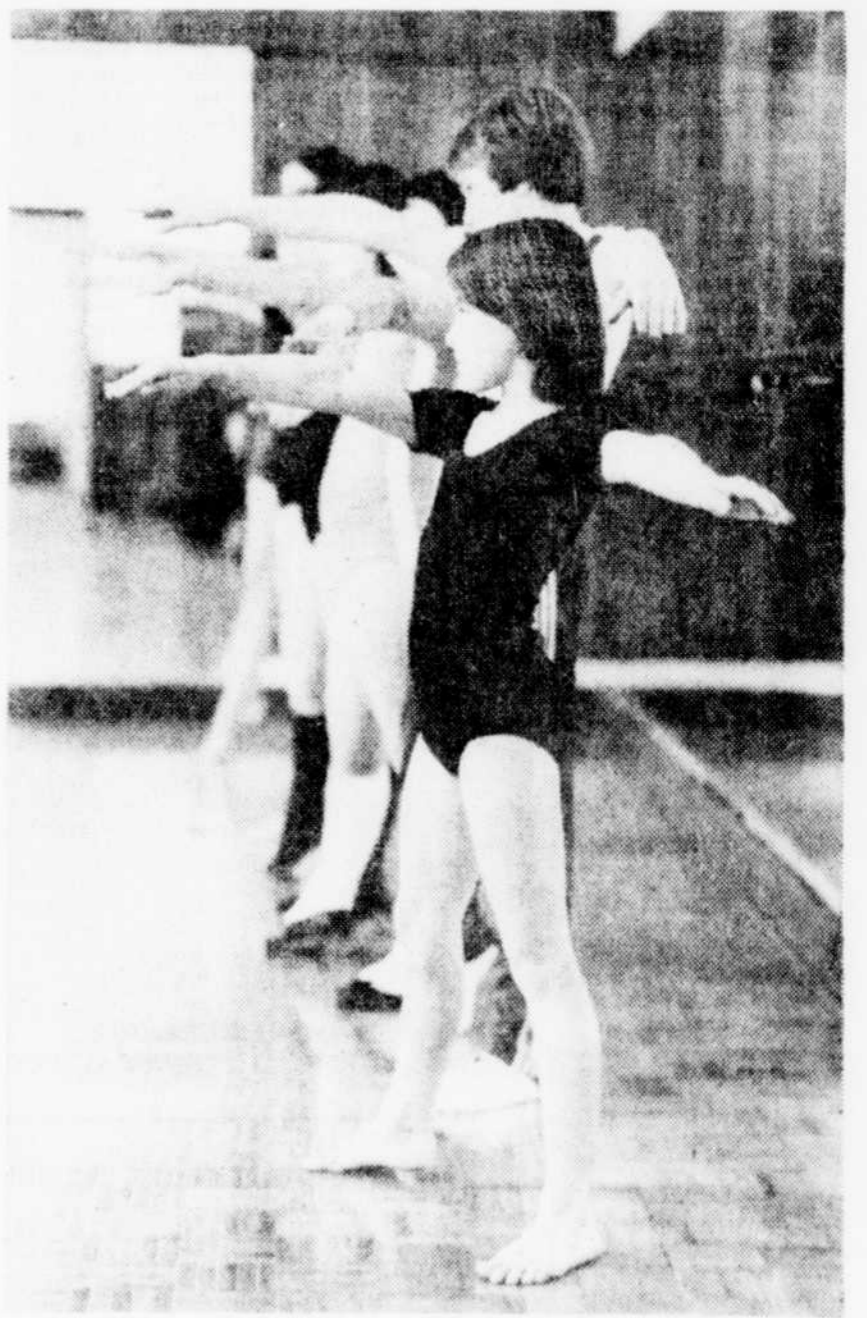
Lorsque le YMCA déménagea ses pénates sur le boulevard Saint-Cyrille, Roland Bertrand effectua le déménagement lui aussi. Il demeura un habitué du centre.

Encore aujourd'hui, monsieur Bertrand, maintenant retraité, va en moyenne quatre fois par semaine au YMCA. Il fréquente surtout la salle de musculation. "Je ne lève pas des poids pour faire de la compétition, dit-il, mais pour me maintenir en bonne condition".

Bref, monsieur Bertrand y trouve son compte. "Sans oublier, dit-il, qu'il existe ici une belle camaraderie entre les abonnés."



Roland Bertrand en pleine période d'activité à la salle de musculation du YMCA de Québec.



Une centaine de jeunes envahissent le YMCA de 9h à 17h le samedi, et on ne fait pas que les amuser pendant que les parents prennent une petite vacance.

## Le remisage de votre roulotte pour la saison morte

L'hiver approche à grand pas.

### Le système d'eau

Le système d'eau doit être vidé complètement.

Fermez tous les robinets et les drains des réservoirs d'eau chaude et d'eau froide.

À l'aide d'un compresseur ou d'une pompe de garagiste, vous devez accumuler une pression minimale de 40 livres. Une pression supérieure à 70 livres pourrait endommager la tuyauterie.

Ouvrez les robinets un à un, c'est-à-dire que vous devez répéter l'opération précédente autant de

fois qu'il y a de robinets. Vous devez commencer par le robinet d'eau chaude le plus éloigné du chauffe-eau, en vous en rapprochant et ensuite, reprendre l'opération au robinet d'eau froide le plus éloigné du réservoir jusqu'au plus près. Vous devez vous assurer qu'il n'y a plus d'humidité qui s'échappe de chacun des robinets avant de passer au suivant.

Répétez encore la deuxième opération et ouvrez le drain pour vider le chauffe-eau.

Répétez encore la seconde opération et ouvrez le drain pour vider le réservoir principal.

Obtenez un antigel non toxique vendu spécialement à cette fin et versez la quantité prescrite dans le réservoir principal. Cette quantité prescrite est proportionnelle à la longueur de la roulotte.

Répétez la deuxième opération pour la seconde fois et ouvrez les robinets un à un jusqu'à ce que l'antigel commence à couler. Puis, fermez.

Vous devez vider le système de renvoi d'eau en drainant chaque endroit prévu et vous pouvez ensuite y verser un peu d'antigel de type permanent dans chacun des renvois ainsi que dans la toilette et la fosse septique.

Il va sans dire que la fosse septique devra avoir été préalablement vidangée dans un endroit approprié.

### Le remisage

Soulevez la roulotte sur des cales de façon à ce que la plus grande partie du poids ne repose pas sur les pneus. Assurez une répartition équitable du poids sur l'ensemble du châssis.

Dégonflez les pneus à environ 15 livres.

Fermez hermétiquement les fenêtres, les ventilateurs et le climatiseur s'il y a lieu.

Laissez la porte du réfrigérateur et de la glacière entr'ouverte et laissez un morceau de charbon de bois à l'intérieur.

Retirez la batterie auxiliaire de la roulotte et entreposez-la hors de portée des enfants, dans un endroit bien aéré. Cette batterie devrait être utilisée périodiquement afin de prévenir le sulfatage qui pourrait atténuer sensiblement son rendement ultérieur.

Fermez complètement les soupapes des bonbonnes de gaz propane.

Lubrifiez les serrures avec un lubrifiant pour serrures à base de graphite.

## Rodrigue Tremblay croit qu'il se trouve \$1 milliard dans l'épargne québécoise pour relancer l'industrie

par Pierre PELCHAT

"Je suis certain qu'on va pouvoir dégager \$1 milliard pour relancer l'industrie secondaire au Québec à même l'épargne dont dispose le Québec."

C'est l'affirmation qu'a faite, hier, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, devant environ 60 membres de l'Association des économistes du Québec (ASDEQ) réunis à Québec.

Sans vouloir préciser davantage sa pensée sur la création éventuelle d'un nouveau fonds de développement industriel, le ministre Tremblay a souligné que le Québec dispose de \$50 milliards en épargne de toutes sortes et qu'il faudrait trouver des moyens pour rendre ces capitaux plus productifs.

Citant l'exemple de l'Italie qui, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale a investi \$10 milliards (en argent d'aujourd'hui) pour reconstruire son industrie, M. Tremblay s'est dit convaincu qu'on pourrait dégager \$1

milliard pour contrer la sous-industrialisation chronique dont souffre le Québec.

"On manque d'organismes qui pourraient transformer l'épargne en des capitaux plus productifs pour le Québec", a-t-il dit. "Les problèmes sont tels qu'il nous faut envisager une mobilisation générale", a-t-il poursuivi.

**Mobilisation**

Selon M. Tremblay qui fut profes-

seur et responsable du département des sciences économiques à l'université de Montréal avant de se lancer en politique, le gouvernement québécois est seul à pouvoir déclencher cette mobilisation mais n'en sera pas l'unique catalyseur.

"Nous devons analyser la situation avec les secteurs coopératif et privé", a-t-il avancé. Le Mouvement coopératif dispose à lui seul d'actifs de \$7 milliards alors qu'on retrouve des fonds d'une même importance à la Caisse de dépôt et de placement du Québec.

Quant à la politique industrielle que veut mettre de l'avant le gouvernement québécois, M. Tremblay a affirmé qu'on mettra davantage l'accent sur les points forts de l'économie québécoise tout en minimisant ses points faibles.

Il a également laissé entendre qu'on accordera une attention particulière pour développer l'industrie des produits pharmaceutiques au Québec par la politique d'achat préférentiel de l'Etat. "On achète pour plus de \$100 millions de produits pharmaceutiques au Québec et ces achats sont surtout

faits en Ontario et dans l'Etat de New York", a-t-il révélé.

Aux dires du ministre de l'Industrie et du Commerce, on a assisté au cours de la Révolution tranquille au développement des secteurs de la santé et de l'éducation et à une "désindustrialisation" du Québec.

"On a investi \$35 milliards dans la santé et l'éducation depuis le début de la Révolution tranquille", a-t-il mentionné devant un auditoire d'économistes.

## L'ONE à Québec Au moins trois groupes défendront des mémoires

par Pierre PELCHAT

Au moins trois intervenants seront entendus aux audiences que tiendra l'Office national de l'énergie (ONE), à Québec, le 8 novembre. Le gouvernement québécois, Gaz Métropolitain, et le groupe Québec & Maritimes Pipeline Ltd viendront défendre devant les membres de l'office leurs mémoires déposés plus tôt cette année.

Rejoint à Ottawa par LE SOLEIL, M. Jacques Farmer, commissaire à l'ONE, a affirmé que cette rencontre sera la poursuite des discussions entreprises depuis quelques semaines en Alberta et recherchera trois buts précis.

"Nous désirons par ces audiences entendre tous les intervenants intéressés pour déterminer les réserves de gaz naturel au Canada, les besoins des consommateurs canadiens et en troisième lieu, trouver une formule qui puisse calculer judicieusement ces besoins", a précisé M. Farmer au cours d'un entretien téléphonique.

Plusieurs compagnies font présentement des pressions sur l'ONE afin que celui-ci leur accorde le droit d'exporter du gaz particulièrement dans l'ouest canadien. On estime qu'il existe un surplus de gaz au Canada et que les réserves de gaz sont suffisantes pour combler les demandes du marché

canadien pour les vingt prochaines années.

Du côté gouvernemental, on ne voit pas la situation du même oeil. On estime que les réserves de gaz ne seraient pas aussi importantes qu'on le laisse croire. Le ministre fédéral de l'Énergie, M. Alastair Gillespie, a récemment déclaré que les prévisions quant au potentiel gazier du Canada sont exagérées.

**Québec**

À Québec, il sera évidemment question des besoins en gaz du Québec au cours des prochaines années. Dans sa politique énergétique, le ministre délégué à l'Énergie, M. Guy Joron, a déjà fait part de sa ferme intention de doubler de 6 à 12 pour 100 la proportion de tous les besoins énergétiques du Québec comblée par le gaz d'ici 1990.

"Nous reprendrons surtout les grands thèmes de notre mémoire présenté en juin à l'office", a précisé M. Michel Audet, sous-ministre québécois à l'Énergie. Par ailleurs, on veut favoriser le développement de l'industrie pétrochimique au Québec en suggérant à l'ONE l'application d'un double-prix du gaz pour l'industrie et pour la consommation domestique.

**Gazoduc**

Pour atteindre l'objectif que s'est

fixé le gouvernement québécois, il faudra prolonger le gazoduc qui amène déjà le gaz de l'Alberta jusqu'à Montréal.

Pour ce faire, deux projets ont été soumis à l'ONE. Laisant de côté le marché des provinces maritimes, le projet de la Trans-Canada Pipeline voudrait prolonger le gazoduc jusqu'à Québec. On suggère d'approvisionner les provinces de l'est par bateaux et par camions. On considère que l'investissement qui commanderait le prolongement du gazoduc jusqu'à Halifax serait trop onéreux pour le marché plutôt restreint à couvrir.

L'autre projet est celui de la Québec & Maritimes Pipeline dont les intérêts sont détenus par la société fédérale Petro-Canada et par Alberta Gas Trunk Line. Cette société entend prolonger le gazoduc principal de Montréal jusqu'à Halifax en passant par Québec.

Bien que le prolongement du gazoduc retiendra l'attention de bien des personnes présentes aux audiences du 8 novembre, il est à noter que ce sujet ne sera pas à l'ordre du jour des délibérations. "Avant de discuter de la possibilité de prolonger le gazoduc et desservir de nouveaux marchés, il faudra s'assurer que le Canada dispose des réserves en gaz nécessaires", a ajouté M. Farmer.

## Landry convie la Chambre de commerce à une participation dans le devenir du Québec

par Jean-Paul GAGNE

envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Le ministre d'Etat au Développement économique du Québec, M. Bernard Landry, a invité, hier soir, la Chambre de commerce de la province de Québec à être consciente des changements et des choix que s'approprient à faire les Québécois et de se garder de rester en dehors des grandes orientations politiques qui se dessinent relativement à l'avenir constitutionnel du Québec.

Invité d'honneur à l'ouverture du congrès annuel de la Chambre de commerce de la province de Québec qui se tiendra jusqu'à dimanche, dans un hôtel montréalais, M. Landry s'est réjoui de la prise de conscience qu'il croit avoir discernée dans le mémoire soumis par un comité de la Chambre sur la réforme constitutionnelle.

Le ministre québécois estime que certaines propositions sont dans la "bonne direction", même si les formules constitutionnelles diffèrent.

La Chambre de commerce provinciale est toutefois bien loin encore de

s'approcher, un tantinet, de la souveraineté-association, même si elle se montre très critique du style de fédéralisme pratiqué actuellement au Canada.

M. Landry s'est mérité les applaudissements polis des quelque 700 congressistes, dont la majeure partie ne sont certes pas gagnés à la cause péquiste.

Le ministre en était du reste bien conscient et son discours intitulé "Les atouts majeurs du Québec", cadrait parfaitement bien avec le thème du congrès de la Chambre qui est, "Québec Atout".

Par ce thème, la Chambre entend amener ses 700 congressistes à réfléchir collectivement sur les forces, les atouts et les facteurs de développement que possède le Québec au lieu de se morfondre dans une sorte d'attentisme passif.

Le président sortant de la Chambre, M. Jean-Marie Poitras, affirme que ce congrès se situe dans la continuité de celui de l'an dernier, alors qu'on avait voulu provoquer les congressistes et les faire prendre conscience que tout

n'était pas si noir que certains prophètes de malheurs le prétendent toujours.

Cette année, on estime qu'on n'a pas à ressasser les vieux problèmes, que le temps n'est plus à l'apitoiement, mais plutôt à l'action. Une trentaine d'hommes d'affaires, industriels, commerçants et technocrates interviendront de façon spéciale dans le cadre de six ateliers de travail portant sur les transports, le tourisme, l'énergie, les mines, les ressources humaines et les ressources naturelles.

**Constitution**

Relativement à la réforme de la constitution canadienne, le comité spécial formé par la Chambre pour étudier cette question a notamment soumis les recommandations suivantes:

1 — Rapatrier la constitution canadienne.

2 — Confier aux législateurs des provinces les pouvoirs résiduels dans la nouvelle constitution. Le Canada est actuellement la seule fédération où les pouvoirs résiduels (c'est-à-dire les pouvoirs non attribués lors de la rédaction de la constitution) sont attribués au gouvernement central.

3 — Soumettre le pouvoir déclaratoire du gouvernement central (celui de déclarer qu'un projet est dans l'intérêt national) à l'approbation formelle d'une majorité simple des provinces dont doivent faire partie obligatoirement le Québec et l'Ontario et la province concernée si l'exercice de ce pouvoir vise son territoire exclusivement.

4 — Attribuer aux provinces l'exercice d'un droit d'option de l'administration et des secteurs où le gouvernement fédéral aura la compétence législative exclusive à l'exception de la monnaie, de la défense nationale, de la politique extérieure et de l'administration du service des postes.

L'exercice de ce droit comporte le pouvoir de percevoir directement les impôts nécessaires.

5 — Soumettre l'élaboration des politiques monétaires et tarifaires dont la compétence relèvera exclusivement du gouvernement central à des consultations formelles avec les provinces.

6 — Soumettre les politiques fiscales des gouvernements fédéral et provinciaux à des consultations formelles.

7 — Prévoir, dans l'éventualité où des événements extérieurs nécessiteraient une réorientation ou une réorganisation radicale de l'économie d'une province, que cette province puisse obtenir un régime de conditions spéciales de la Banque du Canada pour financer cette réorientation ou ce recyclage.

## Le dollar américain poursuit sa remontée

(d'après Reuter-PC) — Irrégulièrement mais sûrement, le dollar s'est redressé hier au lendemain de l'annonce de Washington de fermes mesures de soutien.

L'élan initial que lui avaient donné le relèvement du taux d'escompte, le doublement des ventes d'or mensuelles et le renforcement des réserves de devises étrangères aux États-Unis s'est essouffé en cours de journée. Les courtiers estiment que le redressement avait été trop rapide, la monnaie américaine a quelque peu reculé.

À Londres, le dollar cotait 1,8695 marks à la clôture contre 1,8775 à l'ouverture, restant plus fort que la veille.

Il cotait 1,6015 francs suisses à la clôture, contre 1,5750 la veille, 4,2700

francs français (4,2000 la veille) et 1,9950 sterling (1,9900 la veille).

À Tokyo, le dollar a gagné 9,2 yen à 186,025 yen grâce à une intervention massive de la Banque du Japon.

À New York, le dollar américain cotait 1,87 marks contre 1,8685 la veille.

Les mesures de soutien annoncées à Washington ont été généralement bien accueillies en Europe et au Japon, où le premier ministre, M. Takeo Fukuda, les a jugées "merveilleuses".

Certains courtiers restent néanmoins prudents, estimant que le cours du dollar dépendra en fin de compte de la capacité du gouvernement américain à juguler l'inflation et à réduire le déficit de la balance commerciale.

Le dollar canadien a subi d'impor-

tautes fluctuations dans la journée de hier, avant de clôturer à US\$0,8550, en baisse de plus d'un quart de cent par rapport à la clôture de mercredi, où il s'était inscrit à US\$0,8588.

Selon les agents de change, les investisseurs qui achetaient des dollars canadiens depuis vendredi après l'annonce d'un excédent de \$631 millions dans la balance commerciale du Canada, ont commencé à en revendre devant la forte reprise enregistrée dans la valeur du dollar américain.

"Cependant, a dit un agent, cela ne veut pas dire que le dollar canadien ait repris le mouvement à la baisse."

À un moment, jeudi, la monnaie canadienne cotait US\$0,8605. Son niveau le plus bas de la journée a été de US\$0,8535.



M. Bernard Landry

Le Soleil, Roland Marcoux

### en un clin d'oeil

## Hausse des réserves canadiennes de dollars US

Le raffermissement du dollar en octobre s'est traduit, par rapport au mois précédent, par un supplément de \$297 millions américains de nos réserves de devises étrangères, a déclaré le ministre des Finances, hier. C'est la première fois, depuis mai, que le ministre fait état d'une augmentation de ses avoirs en dollars américains. Les réserves avaient fondu au cours des derniers mois, à la suite des interventions de la Banque du Canada dans les marchés de change internationaux pour sauver le dollar. En septembre, les réserves officielles avaient diminué de \$1,4 milliard. Mais le mois dernier, le dollar canadien a gagné plus de deux cents vis-à-vis de la devise américaine. Les cambistes ont alors changé de tactique. Ils se sont mis à vendre des dollars canadiens contre des dollars américains, attirant ainsi \$297 millions de plus dans nos réserves officielles de devises US. Nos avoirs en dollars américains chiffrés à présent \$2,9 milliards.

**89 emplois perdus à la CIL de Shawinigan**

La Canadian Industries Ltd (CIL)

de Montréal abandonnera la production de chlore et de soude caustique à son usine de Shawinigan d'ici le 31 janvier prochain. Cette décision résultera en la mise à pied de 89 travailleurs. Toutefois, la production de dissolvants chlorurés sera maintenue à l'usine de la Mauricie. La CIL réalise présentement un programme d'investissement de \$100 millions pour doubler la production de chloroalkali à son usine située dans le parc industriel de Becancour. Les travaux devraient être complétés avant la fin de 1979.

**Domtar a plus que doublé ses profits**

Domtar a plus que doublé ses profits au cours du troisième trimestre de 1978 passant de \$9,2 millions l'an dernier à \$19,4 millions. De juillet à septembre, on note une amélioration de 22 pour 100 des ventes sur la même période en 1977 pour s'établir à \$318,3 millions. Depuis le début de l'année, les bénéfices du producteur forestier contrôlé par Argus ont monté à \$41 millions contre \$17,4 millions pour la période correspondante l'an dernier. Dans un communiqué, on

attribue cette hausse à la conjoncture favorable du marché des pâtes et papier et au rendement élevé des exploitations de gypse récemment acquises en Californie.

**E.-U.: déficit commercial stable**

Le déficit de la balance commerciale des États-Unis sur la base de la balance des paiements est resté stationnaire à 7,8 milliards de dollars pendant le troisième trimestre 1978, a annoncé hier le département du Commerce.

Pour les neuf premiers mois de l'année, ce déficit a atteint un rythme annuel de 35,7 milliards de dollars au lieu de 31,1 milliards de dollars en 1977, a précisé le département du Commerce. Cette détérioration a été due aux résultats du premier trimestre qui s'est soldé par un déficit de 11,2 milliards de dollar

**Ghislain Girard enfin nommé à la Société interport**

M. Gilles Richard, président de la Société interport a confirmé,

mardi, l'engagement de M. Ghislain Girard comme directeur général de la Société interport. M. Girard entre en fonction aujourd'hui même. Ce dernier aura à constituer l'équipe qui l'entourera et qui comprendra vraisemblablement un directeur adjoint, un économiste et le personnel clérical. La Société interport est chargée de la promotion et du développement industriel de la zone portuaire de la région de Québec. La Société interport était sans directeur permanent depuis plusieurs mois, à la suite du départ de son premier directeur général, M. Raymond Dufour. Le dossier principal sur lequel aura à travailler l'ex-fonctionnaire du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec est l'aménagement d'un terminus forestier dans le port de Québec.

**L'indice des prix de gros a gagné 0,9 p.c. en octobre aux E.-U.**

L'indice des prix de gros a augmenté de 0,9 pour 100 en octobre et cette nouvelle progression risque d'accélérer le rythme d'inflation, apprend-on hier à Washington.

Les prix de gros ont progressé en octobre au même rythme qu'en septembre, soit à un rythme annuel de 11 pour 100 selon des statistiques du département du Commerce. Les prix alimentaires ont largement contribué à la progression de l'indice en octobre. Après leur stabilisation de l'été, ils ont recommencé à augmenter en septembre et leur progression a été de 1,7 pour 100 en octobre.

**Des déneigeuses Bombardier en URSS?**

Lada Cars of Canada a commandé 2.500 voitures soviétiques Lada tout-terrain qui devraient être livrées l'année prochaine. La nouvelle a été annoncée mercredi par le président de la société canadienne Lada, M. Peter Dennis. Cette commande fait partie d'une affaire de \$26 millions relative à l'achat de 7.500 voitures Lada de fabrication soviétique. D'autre part, M. Dennis a fait savoir qu'il négociait au nom de la société montréalaise Bombardier-MLW la vente de déneigeuses lourdes à l'Union soviétique, où elles seraient utilisées aux grands travaux d'exploration du gaz naturel en Sibérie.

**Carter fait une visite à Wall Street**

Le président Jimmy Carter s'est rendu à "Wall Street", hier, au lendemain des mesures qu'il a décidées de prendre pour mettre un terme à l'effritement du dollar. Devant un auditoire particulièrement enthousiaste, le chef de la Maison-Blanche a déclaré: "En ce qui concerne les problèmes économiques, je suis décidé à aller de l'avant et n'ai pas l'intention d'échouer. Soutenez-moi!"

**Le prix des maisons grimpe dans le "West Island"**

Selon un relevé à l'échelle nationale dont les résultats ont été dévoilés mercredi par le Trust royal, le prix des maisons de banlieue de l'ouest de l'île de Montréal, en majorité anglophone, a subi une hausse parmi les plus élevées au Canada. Entre février et octobre de cette année, à Beaconsfield, le prix d'un bungalow avec trois chambres à coucher a augmenté de 14 pour 100 pour atteindre \$41,000.

# toronto

Volume des transactions: 3,831,000 actions — 300 titres: 1,230.91 en baisse de 5.63

## Baisse sensible

La Bourse de Toronto a subi une forte baisse au terme d'un marché animé, hier, malgré une prépondérance des valeurs à la hausse. L'indice composé perd 5.63 à 1,230.91, à la suite des encaissements de bénéfices réalisés la veille et de la crainte d'une récession aux États-Unis. Le compartiment des mines descend de 26.65 à 1,093.05 et celui de la finance de 1.78 à 1,147.47. Mais les pétroles montent de 8.79 à 1,528.64 et les industries de 3.17 à 1,030.17. D'autre part, le groupe des transports perd plus de 22 points. Les valeurs gagnantes sont plus nombreuses que les perdantes: 224 contre 198 et 234 autres restent sur leurs positions de la veille. Il s'est traité en tout 3.83 millions de titres dans le marché et, dans le secteur des options 1,237 contrats ont été négociés.

**Cours transmis par la Presse Canadienne**

**Titres Ventes Haut Bas Ferm. Chang.**

**A et B**

A.G.F.M.	400	250	250	-5
Alcoa	364.0	470	460	+5
Abrax	300	315	315	-10
Albair	225.0	235	235	-10
Albair 7/10	100	549.0	494.0	+4
Albair 10/10	100	556.0	501.0	+1
Albair 12/10	100	513.0	470.0	+1
Albair 15/10	100	470.0	437.0	+1
Albair 18/10	100	437.0	404.0	+1
Albair 21/10	100	404.0	371.0	+1
Albair 24/10	100	371.0	338.0	+1
Albair 27/10	100	338.0	305.0	+1
Albair 30/10	100	305.0	272.0	+1
Albair 33/10	100	272.0	239.0	+1
Albair 36/10	100	239.0	206.0	+1
Albair 39/10	100	206.0	173.0	+1
Albair 42/10	100	173.0	140.0	+1
Albair 45/10	100	140.0	107.0	+1
Albair 48/10	100	107.0	74.0	+1
Albair 51/10	100	74.0	41.0	+1
Albair 54/10	100	41.0	8.0	+1
Albair 57/10	100	8.0	-5.0	+1
Albair 60/10	100	-5.0	-12.0	+1
Albair 63/10	100	-12.0	-19.0	+1
Albair 66/10	100	-19.0	-26.0	+1
Albair 69/10	100	-26.0	-33.0	+1
Albair 72/10	100	-33.0	-40.0	+1
Albair 75/10	100	-40.0	-47.0	+1
Albair 78/10	100	-47.0	-54.0	+1
Albair 81/10	100	-54.0	-61.0	+1
Albair 84/10	100	-61.0	-68.0	+1
Albair 87/10	100	-68.0	-75.0	+1
Albair 90/10	100	-75.0	-82.0	+1
Albair 93/10	100	-82.0	-89.0	+1
Albair 96/10	100	-89.0	-96.0	+1
Albair 99/10	100	-96.0	-103.0	+1
Albair 102/10	100	-103.0	-110.0	+1
Albair 105/10	100	-110.0	-117.0	+1
Albair 108/10	100	-117.0	-124.0	+1
Albair 111/10	100	-124.0	-131.0	+1
Albair 114/10	100	-131.0	-138.0	+1
Albair 117/10	100	-138.0	-145.0	+1
Albair 120/10	100	-145.0	-152.0	+1
Albair 123/10	100	-152.0	-159.0	+1
Albair 126/10	100	-159.0	-166.0	+1
Albair 129/10	100	-166.0	-173.0	+1
Albair 132/10	100	-173.0	-180.0	+1
Albair 135/10	100	-180.0	-187.0	+1
Albair 138/10	100	-187.0	-194.0	+1
Albair 141/10	100	-194.0	-201.0	+1
Albair 144/10	100	-201.0	-208.0	+1
Albair 147/10	100	-208.0	-215.0	+1
Albair 150/10	100	-215.0	-222.0	+1
Albair 153/10	100	-222.0	-229.0	+1
Albair 156/10	100	-229.0	-236.0	+1
Albair 159/10	100	-236.0	-243.0	+1
Albair 162/10	100	-243.0	-250.0	+1
Albair 165/10	100	-250.0	-257.0	+1
Albair 168/10	100	-257.0	-264.0	+1
Albair 171/10	100	-264.0	-271.0	+1
Albair 174/10	100	-271.0	-278.0	+1
Albair 177/10	100	-278.0	-285.0	+1
Albair 180/10	100	-285.0	-292.0	+1
Albair 183/10	100	-292.0	-299.0	+1
Albair 186/10	100	-299.0	-306.0	+1
Albair 189/10	100	-306.0	-313.0	+1
Albair 192/10	100	-313.0	-320.0	+1
Albair 195/10	100	-320.0	-327.0	+1
Albair 198/10	100	-327.0	-334.0	+1
Albair 201/10	100	-334.0	-341.0	+1
Albair 204/10	100	-341.0	-348.0	+1
Albair 207/10	100	-348.0	-355.0	+1
Albair 210/10	100	-355.0	-362.0	+1
Albair 213/10	100	-362.0	-369.0	+1
Albair 216/10	100	-369.0	-376.0	+1
Albair 219/10	100	-376.0	-383.0	+1
Albair 222/10	100	-383.0	-390.0	+1
Albair 225/10	100	-390.0	-397.0	+1
Albair 228/10	100	-397.0	-404.0	+1
Albair 231/10	100	-404.0	-411.0	+1
Albair 234/10	100	-411.0	-418.0	+1
Albair 237/10	100	-418.0	-425.0	+1
Albair 240/10	100	-425.0	-432.0	+1
Albair 243/10	100	-432.0	-439.0	+1
Albair 246/10	100	-439.0	-446.0	+1
Albair 249/10	100	-446.0	-453.0	+1
Albair 252/10	100	-453.0	-460.0	+1
Albair 255/10	100	-460.0	-467.0	+1
Albair 258/10	100	-467.0	-474.0	+1
Albair 261/10	100	-474.0	-481.0	+1
Albair 264/10	100	-481.0	-488.0	+1
Albair 267/10	100	-488.0	-495.0	+1
Albair 270/10	100	-495.0	-502.0	+1
Albair 273/10	100	-502.0	-509.0	+1
Albair 276/10	100	-509.0	-516.0	+1
Albair 279/10	100	-516.0	-523.0	+1
Albair 282/10	100	-523.0	-530.0	+1
Albair 285/10	100	-530.0	-537.0	+1
Albair 288/10	100	-537.0	-544.0	+1
Albair 291/10	100	-544.0	-551.0	+1
Albair 294/10	100	-551.0	-558.0	+1
Albair 297/10	100	-558.0	-565.0	+1
Albair 300/10	100	-565.0	-572.0	+1
Albair 303/10	100	-572.0	-579.0	+1
Albair 306/10	100	-579.0	-586.0	+1
Albair 309/10	100	-586.0	-593.0	+1
Albair 312/10	100	-593.0	-600.0	+1
Albair 315/10	100	-600.0	-607.0	+1
Albair 318/10	100	-607.0	-614.0	+1
Albair 321/10	100	-614.0	-621.0	+1
Albair 324/10	100	-621.0	-628.0	+1
Albair 327/10	100	-628.0	-635.0	+1
Albair 330/10	100	-635.0	-642.0	+1
Albair 333/10	100	-642.0	-649.0	+1
Albair 336/10	100	-649.0	-656.0	+1
Albair 339/10	100	-656.0	-663.0	+1
Albair 342/10	100	-663.0	-670.0	+1
Albair 345/10	100	-670.0	-677.0	+1
Albair 348/10	100	-677.0	-684.0	+1
Albair 351/10	100	-684.0	-691.0	+1
Albair 354/10	100	-691.0	-698.0	+1
Albair 357/10	100	-698.0	-705.0	+1
Albair 360/10	100	-705.0	-712.0	+1
Albair 363/10	100	-712.0	-719.0	+1
Albair 366/10	100	-719.0	-726.0	+1
Albair 369/10	100	-726.0	-733.0	+1
Albair 372/10	100	-733.0	-740.0	+1
Albair 375/10	100	-740.0	-747.0	+1
Albair 378/10	100	-747.0	-754.0	+1
Albair 381/10	100	-754.0	-761.0	+1
Albair 384/10	100	-761.0	-768.0	+1
Albair 387/10	100	-768.0	-775.0	+1
Albair 390/10	100	-775.0	-782.0	+1
Albair 393/10	100	-782.0	-789.0	+1
Albair 396/10	100	-789.0	-796.0	+1
Albair 399/10	100	-796.0	-803.0	+1
Albair 402/10	100	-803.0	-810.0	+1
Albair 405/10	100	-810.0	-817.0	+1
Albair 408/10	100	-817.0	-824.0	+1
Albair 411/10	100	-824.0	-831.0	+1
Albair 414/10	100	-831.0	-838.0	+1
Albair 417/10	100	-838.0	-845.0	+1
Albair 420/10	100	-845.0	-852.0	+1
Albair 423/10	100	-852.0	-859.0	+1
Albair 426/10	100	-859.0	-866.0	+1
Albair 429/10	100	-866.0	-873.0	+1
Albair 432/10	100	-873.0	-880.0	+1
Albair 435/10	100	-880.0	-887.0	+1
Albair 438/10	100	-887.0	-894.0	+1
Albair 441/10	100	-894.0	-901.0	+1
Albair 444/10	100	-901.0	-908.0	+1
Albair 447/10	100	-908.0	-915.0	+1
Albair 450/10	100	-915.0	-922.0	+1
Albair 453/10	100	-922.0	-929.0	+1
Albair 456/10	100	-929.0	-936.0	+1
Albair 459/10	100	-936.0	-943.0	+1
Albair 462/10	100	-943.0	-950.0	+1
Albair 465/10	100	-950.0	-957.0	+1
Albair 468/10	100	-957.0	-964.0	+1
Albair 471/10	100	-964.0	-971.0	+1
Albair 474/10	100	-971.0	-978.0	+1
Albair 477/10	100	-978.0	-985.0	+1
Albair 480/10	100	-985.0	-992.0	+1
Albair 483/10	100	-992.0	-999.0	+1
Albair 486/10	100	-999.0	-1006.0	+1
Albair 489/10	100	-1006.0	-1013.0	+1
Albair 492/10	100	-1013.0	-1020.0	+1
Albair 495/10	100	-1020.0	-1027.0	+1
Albair 498/10	100	-1027.0	-1034.0	+1
Albair 501/10	100	-1034.0	-1041.0	+1
Albair 504/10	100	-1041.0	-1048.0	+1
Albair 507/10	100	-1048.0	-1055.0	+1
Albair 510/10	100	-1055.0	-1062.0	+1
Albair 513/10	100	-1062.0	-1069.0	+1
Albair 516/10	100	-1069.0	-1076.0	+1
Albair 519/10	100	-1076.0	-1083.0	+1
Albair 522/10	100	-1083.0	-1090.0	+1
Albair 525/10	100	-1090.0	-1097.0	+1
Albair 528/10	100	-1097.0	-1104.0	+1
Albair 531/10	100	-1104.0	-1111.0	+1
Albair 534/10	100	-1111.0	-1118.0	+1
Albair 537/10	100	-1118.0	-1125.0	+1
Albair 540/10	100	-1125.0	-1132.0	+1
Albair 543/10	100	-1132.0	-1139.0	+1
Albair 546/10	100	-1139.0	-1146.0	+1
Albair 549/10	100	-1146.0	-1153.0	+1
Albair 552/10	100	-1153.0	-1160.0	+1
Albair 555/10	100	-1160.0	-1167.0	+1
Albair 558/10	100	-1167.0	-1174.0	+1
Albair 561/10	100	-1174.0	-1181.0	+1
Albair 564/10	100	-1181.0	-1188.0	+1
Albair 567/10	100	-1188.0	-1195.0	+1
Albair 570/10	100	-1195.0	-1202.0	+1
Albair 573/10	100	-1202.0	-1209.0	+1
Albair 576/10	100	-1209.0	-1216.0	+1
Albair 579/10	100	-1216.0	-1223.0	+1
Albair 582/10	100	-1223.0	-1230.0	+1
Albair 585/10	100	-1230.0	-1237.0	+1
Albair 588/10	100	-1237.0	-1244.0	+1
Albair 591/10	100	-1244.0	-1251.0	+1
Albair 594/10	100	-1251.0	-1258.0	+1
Albair 597/10	100	-1258.0	-1265.0	+1
Albair 600/10	100	-1265.0	-1272.0	+1
Albair 603/10	100	-1272.0	-1279.0	+1
Albair 606/10	100	-1279.0	-1286.0	+1
Albair 609/10	100	-1286.0	-1293.0	+1
Albair 612/10	100	-1293.0	-1300.0	+1
Albair 615/10	100	-1300.0	-1307.0	+1
Albair 618/10	100	-1307.0	-1314.0	+1
Albair 621/10	100	-1314.0	-1321.0	+1
Albair 624/10	100	-1321.0	-1328.0	+1
Albair 627/10	100	-1328.0	-1335.0	+1
Albair 630/10	100	-1335.0	-1342.0	+1
Albair 633/10	100	-1342.0	-1349.0	+1
Albair 636/10	100	-1349.0	-1356.0	+1
Albair 639/10	100	-1356.0	-1363.0	+1
Albair 642/10	100	-1363.0	-1370.0	+1
Albair 645/10	100	-1370.0	-1377.0	+1
Albair 648/10				



# consommation

## Les mères arrêtent l'allaitement souvent par manque d'information

par Marie CAOINETTE

Beaucoup de jeunes mères qui allaitent leur bébé arrêtent avant que le bébé n'ait atteint un mois parce qu'elles s'inquiètent de la quantité et de la qualité du lait qu'elles produisent ou souffrent de gerçures aux mamelons. Après un mois, révélait un chercheur de la compagnie d'aliments pour bébés Heinz, hier, lors d'un symposium tenu à Québec, la principale raison pour abandonner fait suite à des difficultés éprouvées avec le bébé. Et à trois mois, les inconvénients de l'allaitement expliquent la grande majorité des abandons.

Ces données sont tirées d'une vaste enquête menée par la compagnie Heinz auprès de 400 bébés et de leur mère dans les régions de

Toronto et Montréal, enquête dont on espère tirer des conclusions significatives quant à la relation entre le développement de l'enfant et le type et la quantité d'aliments consommés.

Selon ce chercheur, le Dr L. Yeung, l'allaitement est reconnu comme le meilleur mode d'alimentation pour le nourrisson, mais il n'est pas un remède universel à tous les problèmes de l'alimentation des bébés si la mère ne dispose pas d'une information suffisante pour allaiter correctement, sans problème.

Cela semble être un problème, par exemple, dans la région de Québec à l'heure actuelle, où une population relativement homogène, contrairement aux grandes villes,

est ignorante et passivement "opposée" à l'allaitement. Les mères qui décident d'allaiter prennent alors souvent cette décision à l'hôpital même, où elles ne demeurent cependant pas assez longtemps (on voit des cas où elles reçoivent leur congé au bout de deux ou trois jours par manque de place) pour acquérir suffisamment d'information sur le sujet pour surmonter les quelques problèmes inhérents à l'allaitement.

Si allaiter peut être considéré comme un réflexe, philosophaient le Dr Yeung, bien allaiter est un art. Quelque 50 pour 100 des Canadiennes s'y essaient, selon les dernières statistiques, alors que la moyenne québécoise, plus basse, se situait, en 1977, à 28 pour 100.

Ce sont les femmes les plus scolarisées, disait Mme Isabelle Giroux, nutritionniste au ministère des Affaires sociales, qui optent davantage pour l'allaitement maternel (huit allaitantes sur 10 environ) et celles qui suivent les cours prénataux.

Un plus grand nombre de femmes réagissent positivement à l'initiative du MAS, qui, pour encourager l'allaitement maternel, publiera "sous peu" un guide de nutrition destiné aux parents. On est actuellement à faire des tests auprès de la clientèle du département de santé communautaire de l'Enfant-Jésus avec ce manuel.

Par ailleurs, Mme Giroux rappelait que la campagne en faveur d'une meilleure alimentation des nourrissons se heurte encore à des habitudes fortement ancrées telles celles de nourrir les bébés au lait

de vache dès trois mois (alors qu'on ne devrait commencer qu'à huit mois) et de donner des céréales très tôt (plus du tiers des bébés commencent avant un mois alors que les deux tiers commencent à deux mois).

### Allaitement et obésité

La même enquête Heinz mentionnée plus haut tend en outre à démontrer que les bébés nourris à la bouteille n'ont pas plus tendance à être obèses que ceux nourris au sein, mais que par contre les enfants allaités sont moins grands et moins pesants, de façon plus marquée, que la moyenne des enfants.

D'autres chercheurs arrivent cependant à des résultats différents indiquant que l'obésité se prépare dès le berceau, alors qu'une alimentation trop riche entraîne l'augmentation du nombre de cellules adipeuses.



Une tâche dont un homme peut fort bien s'acquitter...

Le Soleil, André Belle-Iste



Le Soleil, André Belle-Iste

Quelque 28 pour 100 des Québécoises allaitent leur bébé, ce qui est inférieur à la moyenne canadienne.

## Le moins de sucre possible dans les aliments pour bébés

par Marie CAOINETTE

Les bébés préféreraient-ils les aliments sucrés? Bien qu'une enquête fort sérieuse tende à le démontrer (quelques jours après la naissance, le bébé fait déjà la différence en faveur du sucré), un autre fait s'ajoute au dossier: depuis janvier 1978, les ventes de purées de poires non sucrées de la compagnie Heinz, nouvellement introduites sur le marché, ne connaissent aucun succès commercial. La courbe des ventes descend continuellement, au contraire...

Soucieuse toutefois de faire preuve de responsabilité sociale, la compagnie Heinz continuera d'éliminer ou de réduire autant que faire se peut le sucre de tous les aliments de bébé, comme elle a déjà enlevé tout le sel supplémentaire ajouté. La compagnie faisait valoir ces faits lors d'un symposium sur l'alimentation des nourrissons qu'elle tenait hier dans un hôtel de la capitale.

Concernant le sel, un chercheur de la compagnie Heinz indiquait que les recherches actuelles ne permettent pas de prouver de façon décisive que la quantité de sel absorbée par les bébés prédispose à l'hypertension plus tard dans leur vie. Cependant, l'addition de sel a été complètement supprimée par la compagnie.

De la même façon, une revue de la documentation scientifique ne permet pas, continuait le chercheur, le Dr Yeung, de faire de relation entre la quantité de matières

grasses consommées par les nourrissons et un taux de cholestérol élevé chez l'adulte. D'autre part, la relation entre l'obésité infantile et l'obésité adulte est douteuse bien qu'on admette qu'un poids excessif pendant la petite enfance n'apporte aucun avantage à l'enfant.

### Additifs et amidon

Aux parents qui s'inquiètent de la présence d'additifs dans les aliments pour nourrissons, on rappelait que la législation canadienne ne permet d'autre ajout que celui de l'acide ascorbique (vitamine C) dans la banane pour l'empêcher de noircir, de l'acide citrique, acide de fruit, qui produit le même effet dans plusieurs desserts et mets fruités et de la lécithine de soya, ajoutée aux céréales pour donner de la texture aux flocons des céréales de riz.

On n'envisage pas cependant de restreindre l'usage de l'amidon dans les pots pour bébé afin de préserver l'homogénéité des mélanges. La quantité d'amidon, assurément, est limitée à cinq pour 100 du poids du contenu.

### Le fer dans l'alimentation

Les Canadiens manquent-ils de fer dans leur alimentation? Selon l'enquête Nutrition Canada menée il y a une demi-douzaine d'années déjà, les bébés, les enfants et les femmes en âge d'avoir des enfants présentaient une nette déficience en fer. Au niveau des tout petits bébés, ces données sont toutefois contestées par Mme Micheline

Braut-Dubuc, du centre de recherche sur la croissance humaine de l'université de Montréal, qui affirme, après recherches sur le sujet, que les nourrissons consomment beaucoup plus de fer qu'il n'est besoin durant la première année de vie. Cette grande quantité de fer dans l'organisme est liée à la consommation de céréales pour bébés et sitôt que les mères arrêtent de nourrir leurs enfants avec des céréales préparées, vers l'âge d'un an, la quantité de fer absorbée diminue considérablement.

Mme Braut-Dubuc soulignait aussi que le fer tiré des aliments d'origine animale est beaucoup mieux absorbé par l'organisme que celui des végétaux. Le veau, le foie, le poisson et les oeufs sont une meilleure source que les fèves soya, le blé, la laitue, les fèves non germées, le maïs, le riz ou les épinards. Fort comme Popeye en mangeant des épinards? On pouvait le croire autrefois, plus maintenant, de dire Mme Braut-Dubuc.

Les mères qui allaitent ne devraient pas s'inquiéter de déficience en fer possible chez leur nouveau-né concluait-elle. Les réserves à la naissance suffisent jusqu'à 4 ou 5 mois au moment d'introduire les solides dont les céréales. Le fer contenu dans le lait maternel est, de plus, mieux absorbé que celui contenu dans les formules de lait et le lait de vache. C'est entre un et deux ans que les réserves baissent et que les carences en fer peuvent se produire.

# Tapis Métropolitain

## VENTE DE TAPIS

# 3 POUR 1\*

**TAPIS**  
Vous obtenez le tapis de qualité de marque réputée



1

**SOUS-TAPIS**  
Vous obtenez le sous-tapis



2

**INSTALLATION**  
Nos poseurs professionnels installeront votre tapis pour vous.



3

**LES 3 POUR 1 SEUL BAS PRIX**

**VOTRE CHOIX**

IMPRIMÉS — 100% nylon. Traitement Scotchguard. Tapis seulement Reg. \$8.99 v.c.

COMMERCIAL — 100% nylon, bouclé très serré. Tapis seulement Reg. \$8.99 v.c.

EMBOSSÉ — 100% nylon, 2 tons, endos coussinés. Tapis seulement Reg. \$7.99 v.c.

**3 POUR 1**  
**\$6.99** v.c.

**BOUCLÉ/COUPE**

100% nylon, choix de 5 teintes. Double bout, bague, bleu et vert. Quantités limitées. Tapis seulement Reg. \$12.99 v.c.

**3 POUR 1**  
**\$10.99** v.c.

**NOUVEAU**

Tapis à motifs multiples, 100% nylon, 7 couleurs modernes. Offre spéciale d'introduction. Tapis seulement Reg. \$14.99 v.c.

**3 POUR 1**  
**\$12.99** v.c.

**VELOURS**

Fortron — 50% nylon, 50% polyester, au fini très soyeux, 12 teintes des plus riches, qui sauront s'harmoniser avec votre décor. Tapis seulement Reg. \$25.99 v.c.

**3 POUR 1**  
**\$19.99** v.c.

**SAXONY**

Trevira — 100% polyester. Notre plus gros vendeur, 12 coloris à la mode, traité Scotchguard, antitache, antistatique. Tapis seulement Reg. \$15.99 v.c.

**3 POUR 1**  
**\$13.99** v.c.

**CISÉLÉ**

Ton sur ton — 100% nylon. Endos bouclés, style discret. Tapis seulement Reg. \$10.99 v.c.

**3 POUR 1**  
**\$7.99** v.c.

**SCULPTÉ**

Achat spécial de qualité supérieure, 100% nylon sur endos coussinés de haute densité. Tapis seulement Reg. \$12.99 v.c.

**3 POUR 1**  
**\$9.99** v.c.

**PELUCHE**

Trevira — 100% polyester traité TEFLON, antitache, antistatique. Offre sensationnelle. 25 couleurs en inventaire — vous trouverez sûrement celle que vous cherchez. Tapis seulement Reg. \$18.99 v.c.

**3 POUR 1**  
**\$16.99** v.c.

... ET PLUSIEURS AUTRES SPÉCIAUX 3 POUR 1 EN MAGASIN

15 ENTREPÔTS GÉANTS AU CANADA POUR MIEUX VOUS SERVIR.

**215, boul. Hamel**  
**Ville Vanier,**  
**Québec 681-3514**  
(en face de l'Hôpital Christ-Roi)

CHARGEX  
VISA  
MASTERCARD

AUCUN DÉPÔT  
Programme de paiement différé!  
Premier versement à 45 jours.  
Service à domicile gratuit.

**681-3514**

**TAPIS METROPOLITAIN**

*Nous vendons moins cher parce que nous vendons plus de tapis*

AUSSI À: Montréal, Sherbrooke, Calgary, Edmonton, Trois-Rivières, Rimouski, Kingston et Chicoutimi.